

*Notre
programme*

LILLE

INSOUMISE ÉCOLOGISTE & POPULAIRE

**Plus de
500 mesures**
pour changer
la vie à Lille,
Lomme
& Hellemmes



**LA
FRANCE
INSOUMISE**

URC
union pour la
reconstruction
communiste

VERT !
LA COMMUNE
fédérée à l'Offensive

intro *nous sommes prêt·es !*

Nous sommes prêt·es ! La France insoumise s'engage avec force et conviction dans les élections municipales des 15 et 22 mars prochains. À Lille, Lomme et Hellemmes, nous nous sommes préparé·es à cette étape avec méthode et sérieux, et nous avançons pour gagner.

Si nous nous engageons de la sorte dans la bataille municipale, c'est parce que nous considérons la commune, depuis la Révolution de 1789, comme le premier échelon de la démocratie. C'est d'abord pour servir notre peuple, écrasé par l'état du macronisme d'un côté et du clientélisme, de la corruption et du népotisme des barons locaux de l'autre.

Le temps est venu de relever la tête, de reprendre le contrôle sur nos vies, d'affronter les défis de notre époque et de répondre aux besoins sociaux, écologiques et démocratiques des Lilloises et des Lillois.

À Lille comme ailleurs, tout est bien souvent pensé pour empêcher que le peuple s'en mêle. Pour nous, tout repose sur l'implication populaire.

Tout commence, se poursuit et s'achève dans le programme, avec en tête le devoir fondamental que nous nous fixons : valoriser continuellement la dignité de chaque personne et se vivre comme frères et sœurs en humanité avec toutes nos concitoyen·es.

En portant par deux fois Jean-Luc Mélenchon en tête de l'élection présidentielle, en élisant et y ré-élisant deux députés insoumis, et en portant la candidature de Manon Aubry en tête des dernières élections européennes, Lille a fait la démonstration de son insoumission. Il est donc plus que temps que les Lillois·es voient leurs aspirations représentées au niveau communal.

Car Lille, c'est 50 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est le logement indigne et trop cher, c'est plusieurs centaines de sans-abris, des quartiers populaires abandonnés, un air, une eau, des sols fortement pollués... Mais c'est aussi la ville de l'entraide, du partage, de la solidarité, forte de sa diversité et de son aspiration à la liberté.

Lille insoumise, écologiste et populaire, c'est une ville où vous allez vivre mieux.

Une ville qui luttera réellement contre la pauvreté et étendra le champ des gratuités. Une ville qui se mobilisera contre le racisme et toutes les discriminations.

Une ville où vos enfants feront du sport, auront accès à la culture et où elles et ils mangeront bien à l'école.

Une ville où vos transports fonctionnent, qui prend soin de votre santé, où vous allez mieux respirer, où vous vivrez en sûreté.

Une ville ouverte sur elle-même, où on bouge, on se rencontre, où il est possible de construire sa vie au-delà de son quartier.

Une ville où nous créerons des Maisons de l'Écologie Sociale dans chaque quartier et communes associées à Lille. Elles seront le cœur démocratique de notre ville

Ce programme est le résultat d'années d'expérience de terrain et de luttes des militant·es insoumis·es, et de Vert La Commune, parti fédéré à l'Offensive. Mais aussi de 7 ateliers de co-écriture du programme avec les habitant·es ainsi qu'une enquête populaire proposée aux citoyen·nes de Lille, Lomme et Hellemmes, et

des contributions de personnalités, de collectifs, d'associations et de syndicats.

Il part des besoins exprimés par la population et préfigure la révolution citoyenne et communaliste que nous appelons de nos vœux.

Nous sommes fier·es de le mettre en partage avec les Lillois·es, Lommois·es et Hellemmois·es.

Lahouaria Addouche
candidate à la mairie de Lille



sommaire

01 Pour un logement digne et abordable

Grande mesure : Créer une brigade municipale du droit au logement, qui luttera contre les abus (encadrement, airbnb, insalubrité, permis de louer) avec des moyens humains conséquents.

02 Lutter contre la pauvreté et à la précarité

Grande mesure : Permettre aux familles monoparentales d'obtenir une carte municipale qui donne accès à des offres, tarifs préférentiels et avantages pour les services publics communaux.

03 En finir avec le sans-abrisme

Grande mesure : Prendre des arrêtés anti-expulsion locative sans solution de relogement pérenne et se coordonner avec les maires qui prennent de tels arrêtés pour faire reconnaître leur légalité.

04 Accès aux soins et prévention

Grande mesure : En lien avec les pôles ressources santé et les associations, favoriser l'implantation de centres de santé pluridisciplinaires municipaux ou communautaires à tiers payant intégral, au sein de "Maisons de l'écologie sociale" lieux de vie communalistes regroupant les services publics.

05 Lille, ville refuge et inclusive

Grande mesure : Mettre en place des lieux d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes de discriminations (de racisme, de sexisme et de LGBTIphobies...), avec une permanence juridique gratuite, au sein des Maisons de l'écologie sociale.

06 L'école de l'égalité et de l'émancipation

Grande mesure : Aller vers la gratuité de la cantine (100% bio avec alternative végétale) et du périscolaire.

07 Faire confiance à la jeunesse

Grande mesure : Mettre en œuvre un grand plan municipal des vacances pour tou·tes, avec priorité aux enfants des familles modestes, comprenant des colonies de vacances gratuites ou à prix solidaire, en concertation avec les centres sociaux et les clubs de sport.

08 Pour le sport populaire

Grande mesure : Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements sportifs. Élargir le dispositif d'aide à l'adhésion des familles précaires aux associations sportives pour les moins de 18 ans.

09 Prendre soin de nos aîné·es

Grande mesure : Développer le transport à la demande pour personnes âgées.

10 Lille, capitale des cultures populaires

Grande mesure : Création de festivals de quartiers multiculturels associant l'ensemble des acteurs et structures du milieu de la culture et les habitant·es de chaque quartier.

11 Associations : faire vivre les solidarités

Grande mesure : Rendre transparents les critères d'attribution des subventions municipales à l'ensemble du secteur associatif lillois en incluant les Assemblées populaires dans le processus d'attribution.

12 Pour la tranquillité publique

Grande mesure : Refonder la Police municipale de la cave au grenier. Elle doit être de proximité, œuvrant à la lutte contre les discriminations, la sûreté, la prévention et à la tranquillité des habitant·es. Elle doit être formée au dialogue et à la désescalade, sans armement létal. Elle rend compte de son action devant les Assemblées populaires.

13 Commencer la bifurcation écologique

Grande mesure : Faire un grand parc à Saint-Sauveur, sans aucune construction, en transformant cette friche en second poumon vert de Lille, entièrement dédié à la nature et aux habitants.

14 Pour des transports gratuits et accessibles

Grande mesure : Aller vers la gratuité des transports publics en commençant par les moins de 26 ans, les usager·ères disposant de faibles revenus, les personnes âgées isolées.

15 Un espace public pour tou·tes

Grande mesure : Mettre fin au stationnement payant pour les habitant·es de Lille, les commerçant·es et les métiers à domicile (soignants, aide à la personne, etc) tout en développant activement les alternatives à la voiture en ville (transports en commun, aménagements cyclables...).

16 Engager la Révolution citoyenne et communaliste

Grande mesure : Mettre en place le Référendum d'initiative citoyenne et communaliste, incluant la possibilité de révoquer les élus.

17 MEL : Place au Peuple

Grande mesure : Porter la voix de celles et ceux qui pâtissent le plus durement de l'absence de politiques de redistribution des richesses à l'échelle de la métropole : les habitant·es des quartiers populaires, les demandeuses de logements sociaux sans réponse, les minorités discriminées et ségrégées, les perdant·es de la métropolisation.

18 Pour une relocalisation de l'activité

Grande mesure : Mettre en place des "Parcours d'Immersion Communale" pour briser le cycle de l'orientation subie et instaurer un droit à l'exploration des métiers. Ils viendraient en complément de bourses aux stages, des forums de l'emploi par quartier, etc.

19 Protéger le commerce local

Grande mesure : Expérimenter le principe de Sécurité sociale de l'alimentation en mettant en place un chèque de consommation de produits de première nécessité accessibles aux personnes sous le seuil de pauvreté, utilisables dans un réseau de petits commerces conventionnés, notamment les coopératives et les associations de l'économie sociale et solidaire avec la mairie proposant un panier de produits de première nécessité à prix fixes.

20 Lille, ville de la solidarité internationale

Grande mesure : Défendre des jumelages avec des communes dans le monde pour soutenir les peuples opprimés en lutte et s'inspirer de leurs propositions émancipatrices (Palestine, Kurdistan, Congo, Liban, Chiapas, Venezuela...), en incluant des échanges éducatifs, culturels, artistiques.

Lille

ville

de

l'entraide



Dans le passé,
les communes ont joué un rôle d'incubateur de solidarité
avec l'extension du domaine du service public,
l'invention du logement HLM,
la création des premières mutuelles ouvrières
ou encore l'expérimentation du RMI.
Elles peuvent de nouveau jouer ce rôle pour rétablir et
fortifier l'entraide.

À Lille, nous pouvons étendre le domaine des
communs pour un logement digne et abordable,
pour lutter contre la pauvreté et la précarité,
pour en finir avec le sans-abrisme,
pour vivre en bonne santé,
et pour lutter pour l'égalité réelle
contre toutes les dominations déshumanisantes.

01 **Pour un logement digne et abordable**

Grande mesure : Créer une brigade municipale du droit au logement, qui luttera contre les abus (encadrement, airbnb, insalubrité, permis de louer) avec des moyens humains conséquents.

02 **Lutter contre la pauvreté et à la précarité**

Grande mesure : Permettre aux familles monoparentales d'obtenir une carte municipale qui donne accès à des offres, tarifs préférentiels et avantages pour les services publics communaux.

03 **En finir avec le sans-abrisme**

Grande mesure : Prendre des arrêtés anti-expulsion locative sans solution de relogement pérenne et se coordonner avec les maires qui prennent de tels arrêtés pour faire reconnaître leur légalité.

04 **Accès aux soins et prévention**

Grande mesure : En lien avec les pôles ressources santé et les associations, favoriser l'implantation de centres de santé pluridisciplinaires municipaux ou communautaires à tiers payant intégral, au sein de "Maisons de l'écologie sociale" lieux de vie communalistes regroupant les services publics.

05 **Lille, ville refuge et inclusive**

Grande mesure : Mettre en place des lieux d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes de discriminations (de racisme, de sexisme et de LGBTIphobies...), avec une permanence juridique gratuite, au sein des Maisons de l'écologie sociale.

01

Pour un logement digne et abordable

Grande mesure : Créer une brigade municipale du droit au logement, qui luttera contre les abus (encadrement, airbnb, insalubrité, permis de louer) avec des moyens humains conséquents.

Plus de 60 000 habitant·es de la MEL attendent un logement social. En 2024, seule une demande sur quatre a été satisfaite. Des centaines de personnes vivent dans un logement potentiellement indigne. La construction de logements sociaux chute et ne correspond pas à la demande des foyers les plus précaires (80% de la demande concerne le PLAI, la catégorie de logement le plus social). Selon la Fondation pour le logement, 31% des loyers dépassent l'encadrement légal. A côté de cela, Lille comporte 8 000 logements vides et 80 000 m² de bureaux vides. Les maires ont un pouvoir en matière de construction de logement et de peuplement : Lille doit s'assurer que tous ses habitant·es puissent avoir un logement digne et abordable et agir pour limiter les phénomènes de spéculation et d'accaparement des biens immobiliers par une minorité.

DROIT AU LOGEMENT DIGNE

Garantir les droits du locataire

- 1 Renforcer l'aide de la mairie aux associations de droit au logement. Réfléchir à un conventionnement pour leur permettre de visiter les appartements et maisons à louer afin d'évaluer le respect des critères définis par la mairie.
- 2 Créer une brigade municipale du droit au logement, incluant tout type de logement, pour obtenir des arrêtés d'insalubrité de la part de la Préfecture obligeant le bailleur ou le propriétaire à agir.

Encadrement des loyers

L'encadrement des loyers existe à Lille mais n'est pas toujours respecté. 31% des loyers dépassent la réglementation. Il faut notamment :

- 3 Faire connaître l'encadrement des loyers, contrôler davantage que ce que font les bailleurs, et le rendre plus coercitif.
- 4 Accompagner les locataires afin de faire respecter cet encadrement.
- 5 Renforcer les moyens financiers et humains, que ce soit sur le volet contrôle ou sur le volet aide aux locataires, ce qui permettrait de faire baisser un tiers des loyers du parc privé.
- 6 Travailler sur la question des compléments de loyers qui permettent aux bailleurs d'outre-passer l'encadrement.
- 7 Établir un observatoire lillois des loyers.

Gestion des logements vacants et des résidences secondaires

- 8 Mobiliser les moyens pour la réquisition des locaux publics vides, bureaux inoccupés et des biens privés fermés depuis longtemps.
- 9 Locaux publics : Il faut s'efforcer de ne pas avoir de locaux vacants, soit en ouvrant de nouveaux services publics, soit en trouvant un bailleur pour en faire des logements sociaux.
Parc privé : Il existe le mécanisme de préemption dans les zones marquées PLUi (achat direct par la commune hors cadre préemption, augmentation de la taxe sur les résidences secondaires).
- 10 Utiliser les pouvoirs de police du maire pour prendre des arrêtés de réquisition de bâtiments vides et y mettre en place des conventions d'occupation transitoire ou intercalaire.
- 12 Exercer le droit de préemption à chaque fois que cela est possible notamment pour développer le logement social.

Pour un logement digne et abordable

13 Accélérer la réhabilitation des bâtiments insalubres en proposant leur acquisition à l'amiable ou en ayant recours au droit d'expropriation, dans l'objectif de les convertir, en priorité, en logements sociaux de type PLAI.

14 Établir un état des lieux des biens sans maître ou présumés sans maître.

15 Majorer la taxe sur les résidences secondaires à 60%.

Lutte contre l'insalubrité

16 Lutter contre les marchands de sommeil en renforçant le « permis de louer » (autorisation préalable de mise en location), développant les contrôles d'hygiène et de salubrité dans les logements privés par l'embauche d'inspecteur-rices en nombre suffisant.

17 Créer un service dédié à la lutte contre les nuisibles et contrôler les bailleurs quant au respect de leurs obligations.

18 Faire reposer sur les bailleurs privés ou publics le coût de la lutte contre les nuisibles (punaises de lit, teignes, cafards...).

19 Créer des cellules de défense des locataires, incluant les logements étudiants et foyers de jeunes travailleurs, pour obtenir des arrêtés d'insalubrité de la part de la Préfecture obligeant le bailleur ou le propriétaire à agir.

Rénovation énergétique

20 La mairie de Lille doit peser de tout son poids vis-à-vis de l'État pour que la commune dispose des moyens pour mettre fin aux passoires et bouilloires thermiques.

21 Développer un service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement (montage de dossiers, recherche de subventions).

22 Mettre en œuvre un plan de réhabilitation et d'isolation des bâtiments publics municipaux.

Pour un logement digne et abordable

LOGEMENT SOCIAL

Empêcher la privatisation du parc social

23 Empêcher la vente au parc privé des logements sociaux par les bailleurs (démembrement des immeubles).

24 Refuser de donner un avis conforme pour la vente de logements sociaux.

25 Négocier des engagements « zéro vente » sur le territoire municipal de la part des entreprises sociales de l'habitat.

Augmenter le nombre de logements sociaux

26 Favoriser la construction de logements sociaux pour réduire les inégalités en introduisant dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) une obligation de 40 % de logements sociaux et très sociaux (PLAI et PLUS) dans les opérations neuves.

27 Soutenir et développer les projets de logements partagés adaptés pour les seniors et les PSH.

Rendre transparent l'attribution des logements sociaux

28 Attribuer les logements sociaux de manière transparente en élaborant une grille de critères claire, pour mettre fin au clientélisme.

29 Systématiser l'anonymisation des dossiers qui passent en commissions d'attribution de logements.

Lutter contre les démolitions de logements sociaux

30 Refuser les démolitions de logements sociaux exigées par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

31 Privilégier la réhabilitation du bâti existant et l'installation pérenne d'activités économiques, associatives et culturelles dans les quartiers concernés.

32 Inclure des parkings vélos et deux roues dans les rénovations des résidences HLM.

Pour un logement digne et abordable

LUTTER CONTRE LA SPÉCULATION

Promoteurs

- 33 Décréter l'arrêt des opérations immobilières spéculatives pour promoteurs et investisseurs.
- 34 Mettre en place des clauses anti-spéculatives dès que la commune ou la MEL contribue par la mise à disposition de terrains ou par des aides financières à des programmes d'accès social à la propriété.
- 35 Doter Lille et la MEL d'une « charte promoteur » encadrant les prix de vente.
- 36 Accompagner les projets d'habitat coopératif et participatif.

Pour un logement digne et abordable

Locations de courtes durées

- 37 Revoir les montants de la taxe de séjour, en l'augmentant au plafond pour les catégories supérieures et en la diminuant pour les catégories inférieures.
- 38 Lutter contre la subdivision des lots.
- 39 Oeuvrer pour faire baisser le seuil en termes de jours de location au-delà duquel la location saisonnière relève de l'activité hôtelière et nécessite le respect de normes de sécurité et sanitaires plus strictes.
- 40 Utiliser tous les outils pour lutter contre les abus d'AirBnB : abaisser la limite de mise en location touristique de la résidence principale à 90 jours, fixer là où c'est possible des zones réservées aux résidences principales et définir un quota maximum de logements en location touristique.
- 41 Systématiser les contrôles des loueurs de meublés touristiques et des plateformes numériques, pour appliquer les sanctions en cas de non-respect des obligations (déclaration systématique, durée maximale, transmission des données par les plateformes, etc.).
- 42 Systématiser la télédéclaration en ligne par les hôtes particuliers des locations de courte durée auprès de la mairie.
- 43 Augmenter les moyens humains des instances communales ou intercommunales de contrôle de l'activité des plateformes.
- 44 Interdire les boîtes à clés.

02

Lutter contre la pauvreté et la précarité

Grande mesure : Permettre aux familles monoparentales d'obtenir une carte municipale qui donne accès à des offres, tarifs préférentiels et avantages pour les services publics communaux.

50 000 Lillois-es vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui représente plus de 21% de la population de la commune, contre 14,5% au niveau national. L'inflation ainsi que la hausse des coûts de l'énergie compliquent le quotidien de nombreux-ses citoyen-nes. Face à cela, la commune est souvent le terreau des solidarités concrètes. La municipalité est la première porte d'entrée des personnes en difficulté. C'est en son sein que s'organise le lien social, dernier rempart contre l'isolement. Lille insoumise, c'est une commune qui assure la dignité de toutes ses habitant-es.

- 45 Expérimenter un revenu municipal garanti permettant de compléter les revenus des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté, en commençant par les familles monoparentales.
- 46 Ouvrir un restaurant populaire municipal solidaire bio et à petits prix à destination des plus précaires.
- 47 Prendre des arrêtés municipaux d'interdiction des coupures d'eau et d'énergie.
- 48 Créer une journée annuelle de l'accès aux droits en partenariat avec le CCAS, les actrices du droit et les associations.
- 49 Prioriser les coopératives ainsi que les associations d'insertion pour tout travail externalisé sur la commune.
- 50 Soutenir et développer les épiceries de l'économie sociale et solidaire par des subventions, la mise à disposition de locaux ou la participation à l'achat de denrées alimentaires.
- 51 Développer, en lien avec les associations, des colis repas et vêtements pour les familles populaires, les jeunes et les personnes âgées.
- 52 Agir pour renforcer le maillage des maisons France Services, augmenter leurs moyens (notamment en personnels), les intégrer aux Maisons de l'écologie sociale et s'appuyer dessus pour mettre en place un guichet unique d'accès aux droits.
- 53 Proposer une simulation sur « mesaidess.gouv » à tout-e nouvel-le arrivant-e dans la commune.

03

En finir avec le sans-abrisme

Grande mesure : Prendre des arrêtés anti-expulsion locative sans solution de relogement pérenne et se coordonner avec les maires qui prennent de tels arrêtés pour faire reconnaître leur légalité.

Notre métropole concentre des situations de pauvreté extrême. Ainsi, plus de 3 000 personnes vivent à la rue sur le territoire de la MEL, dont au moins 121 femmes enceintes ou sortant de maternité. 17 personnes sont décédées de la rue en 2024. 1 000 personnes vivent en bidonville et sont régulièrement expulsées sans solution d'hébergement pérenne. Nous connaissons une crise sans précédent de l'hébergement d'urgence : 2 personnes sur 3 se retrouvent sans solution après avoir contacté le 115, dont une grande proportion d'enfants. Ce n'est pas une fatalité : nous pouvons augmenter l'offre de logements adaptés à chaque besoin et adopter une politique d'accompagnement humaine et solidaire.

- 54 Constituer le ou la maire et/ou le ou la président·e de la MEL en partie civile en cas d'expulsion abusive.
- 55 Faire un inventaire des bâtiments et logements vacants et utiliser les pouvoirs de police du maire pour prendre des arrêtés de réquisition de bâtiments vides et y mettre en place des conventions d'occupation transitoire ou intercalaire.
- 56 Créer et développer des outils de prévention efficaces et d'accompagnement juridique contre les expulsions locatives (commission de prévention des impayés locatifs avec les bailleurs, permanence d'aide juridique, médiation, etc.).
- 57 Développer des centres d'hébergement pour les personnes ne pouvant pas accéder à des logements individuels pour en finir avec l'absurdité des hébergements dans des hôtels sociaux, coûteux et insalubres.
- 58 Permettre un accueil physique du 115.
- 59 Garantir l'accessibilité des logements sociaux aux personnes hébergées, ce qui permet de libérer des places d'hébergement.
- 60 Mettre à disposition et favoriser la construction de structures d'insertion pérennes pour tous les publics confrontés à des difficultés de logement. Rendre les accueils de jour inclusifs
- 61 Augmenter la production de logements très sociaux (PLAI).
- 62 Multiplier les offres de logement. Chaque personne présente des besoins différents qui doivent être respectés (pensions de famille, appartement individuel, chambre médicalisée,
- 63 Garantir le droit à la domiciliation des sans-abris.
- 64 Développer un service de bagagerie pour les personnes sans-abri ; refuser les dispositifs tournés contre elles (arrêtés anti-mendicité, mobilier anti SDF).
- 65 Relancer la construction de résidences sociales étudiantes à Lille.
- 66 Développer avec les associations et les personnes concernées une politique communale de l'accueil, créer un lieu d'échange et de concertation, et de coordination des acteur·rices.
- 67 Relancer la politique partenariale de résorption des bidonvilles.
- 68 Améliorer les conditions de vie des gens du voyage en travaillant les questions des aires d'accueil et la sédentarisation.

04

Accès aux soins et prévention

Grande mesure : En lien avec les pôles ressources santé et les associations, favoriser l'implantation de centres de santé pluridisciplinaires municipaux ou communautaires à tiers payant intégral, au sein de "Maisons de l'écologie sociale" lieux de vie communalistes regroupant les services publics.

L'austérité budgétaire, le manque de moyens humains et la privatisation de la santé sont des barrières dans l'accès aux soins. Les communes doivent pouvoir, à leur échelle, défendre la santé publique et collective. Une attention particulière doit être portée sur la santé mentale de la population lilloise.

PRÉVENTION

- 69 Mettre en place, en lien avec les associations spécialisées, des espaces ou des équipements mobiles de consommations à moindre risque pour renforcer le suivi sanitaire et social des usager·ères de drogue, réduire les pratiques et les consommations à risque concernant toutes les drogues et mener l'évaluation de cette politique publique. Ces dernières seront également des points d'entrée vers des services médicaux et sociaux.
- 70 Former massivement la population et les personnes travaillant à Lille aux Premiers secours.
- 71 Créer une carte des défibrillateurs de la ville afin de faire connaître les lieux où ils se trouvent.
- 72 Adopter un plan canicule recensant et prévoyant des lieux d'accueil adaptés, notamment pour les personnes vulnérables (personnes âgées, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, sans domicile fixe...) ; prévoir des points d'eau potable dans tous les lieux publics de la commune, ouvrir les parcs et jardins de manière étendue.
- 73 Soutenir et faire connaître le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic de Lille (CeGIDD).
- 74 Repenser un nouveau contrat local de santé pour y articuler les politiques publiques de santé (prévention, santé communautaire, santé mentale, sport santé, accès aux droits, plan alimentation, éducation à la santé...).
- 75 Lutter contre les fermetures de services hospitaliers, de lits, et globalement contre la baisse des moyens dans le milieu hospitalier.

FAVORISER L'ACCÈS À LA SANTÉ

- 76 Rouvrir des bains-douches publics sécurisés aux horaires d'ouverture étendus accessibles à tou·tes, ouvrir les vestiaires des gymnases et stades pour faciliter l'accès à l'hygiène gratuitement et ouvrir des WC gratuits dans la commune.
- 77 Soutenir et faire connaître l'action des pôles ressources santé de Lille présents dans 5 quartiers : Lille-Sud, Moulins, Wazemmes, Faubourg de Béthune et Fives.
- 78 Soutenir la Maison des ados de Lille et mettre en place plus d'espaces de santé dédiés aux jeunes proposant des consultations de prévention gratuites et anonymes.
- 79 Faire connaître et favoriser l'accès à la « Mutuelle pour tous », qui s'adresse à toutes les personnes habitant ou travaillant sur les communes de Lille, Lomme et Hellemmes.
- 80 Soutenir le Planning Familial.
- 81 Au niveau métropolitain, mettre en œuvre des projets alimentaires territoriaux pour favoriser la production et la consommation de produits locaux et de qualité, en associant agriculteur·rices, communes rurales et urbaines, organismes de recherche, acteur·rices de l'ESS, associations, etc.
- 82 Les habitant·es réunies en Assemblées populaires contribuent par leurs délibérations aux Projets Alimentaires territoriaux mis en œuvre au niveau métropolitain.

Accès aux soins et prévention

SANTÉ MENTALE

- 83 Soutenir et donner des moyens aux conseils locaux en santé mentale présents sur Lille, Lomme et Hellemmes : le Conseil lillois de Santé mentale (Lille et Lomme) et le Conseil inter-communal de Santé, Santé Mentale et Citoyenneté, présent à Hellemmes.
- 84 Aider à développer la participation des usager·ères et des aidant·es dans les CLSM lillois.
Mettre en place un dispositif d'observation local en santé mentale, en lien avec les CLSM, les associations locales et autres structures pertinentes. Monter un conseil scientifique ou groupe de travail dédié pour suivre les indicateurs, analyser les données et formuler des recommandations régulières.
- 85
- 86 Intégrer un axe « Santé mentale » dans les diagnostics locaux de santé, de jeunesse, de logement, de précarité et de sécurité.
- 87 Mener un recensement des ressources locales en santé mentale, en lien avec les acteur·rices sanitaires et sociaux·ales. Puis diffuser ces ressources.
- 88 Développer, soutenir et faire connaître les Espaces Écoutes Santé, notamment dans les quartiers populaires.
Lancer un plan de formation des agent·es municipaux·ales à la santé mentale (repérage des signaux faibles, posture non discriminante, orientation) et les former aux Premiers Secours en santé mentale. Cibler en priorité les maillons essentiels de la chaîne de prévention, tels que les travailleur·ses sociaux·ales, policier·ères municipaux·ales, personnels des foyers, crèches, écoles, médiathèques...
- 89
- 90 Soutenir l'organisation et faire connaître les semaines d'information sur la santé mentale (SISM) et développer toute l'année des actions d'aller-vers sur ces thématiques.
- 91 Inciter les espaces municipaux (médiathèques, centres sociaux, etc.) à intégrer des actions en santé mentale (animations, rencontres, permanences...).
- 92 Encourager les clubs sportifs et associations à inclure un volet santé mentale dans leurs événements et leurs activités.
- 93 Favoriser les supports de sensibilisation en santé mentale dans la communication et l'affichage municipal.
- 94 Construire des programmes de logements passerelles et inclusifs ciblés pour les personnes en souffrance psychique.

Accès aux soins et prévention

LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

- 95 Développer des campagnes de prévention et de sensibilisation aux dangers des addictions : tabac, drogues, alcool, jeux, en lien avec les associations locales.
- 96 Mettre à disposition du matériel stérilisé afin de réduire les risques d'infections pour les personnes ayant une addiction.
- 97 Proposer un plan de prévention des conduites addictives, de réduction des risques et dommages et de soin aux personnes dépendantes : psychologie, logement, substitution, accès aux soins primaires, soutenir et développer les structures spécialisées (CSAPA, CAARUD, etc.).

05

Lille, ville refuge et inclusive

Grande mesure : Mettre en place des lieux d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes de discriminations (de racisme, de sexisme et de LGBTIphobies...), avec une permanence juridique gratuite, au sein des Maisons de l'écologie sociale.

Chaque nouvelle génération est un peuple nouveau. Notre ville est brassée par les migrations, métissée par la vie. C'est une ville où les femmes ont gagné des droits et une plus grande place dans la vie sociale. Cette nouvelle France est déjà là. Elle doit encore advenir politiquement. Pour cela, les communes insoumises seront des villes refuges qui combattront activement le racisme, le sexisme et toutes les dominations déshumanisantes. Il nous faut renforcer tout ce qui nous humanise comme la culture, le sport, l'engagement et la fraternité.

98

Constituer le maire en partie civile lors de tout dépôt de plainte d'une victime de racisme, de sexisme, ou de LGBTIphobies.

ACCUEIL, ÉCOUTE ET FORMATION

99

Favoriser l'intervention d'associations engagées pour l'égalité dans les écoles.

100

Former les agent-es de la collectivité aux problématiques du racisme, sexisme et des questions LGBTI, y compris sur les questions propres à l'accueil des personnes transgenres et intersexes et des enfants des familles LGBTparentales dans les administrations, pour lutter contre les stéréotypes et permettre une bonne orientation des personnes victimes.

101

Développer les lieux et campagnes d'information sur les moyens de la santé sexuelle et reproductive (contraception, accès à l'IVG, prévention VIH et infections sexuellement transmissibles).

102

Donner à voir en positif, une société émancipée, à travers la politique culturelle et événementielle de la municipalité : travailler sur le contenu des commandes des bibliothèques/médiathèques en ouvrages de l'esprit ou presses d'actualité, festivals ou journées thématiques, constitution d'un fond d'archives des luttes locales d'émancipation antiraciste, féministe et LGBTI de la localité.

103

Soutenir la mise en place d'une référente, ou d'une cellule de référence, pour les victimes de violences ou de discriminations notamment celles liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'état de santé, dans les postes de police municipaux.

104

Créer un label municipal indiquant les lieux de convivialités (boîtes de nuit, bars, lieux culturels) s'étant engagés pour l'inclusivité et contre les discriminations, notamment par la formation de leurs personnels.

LUTTE CONTRE LE RACISME

105

Organisation de campagne de testing, pour lutter contre la discrimination à l'embauche, et à l'accès au logement à Lille.

106

Renforcer le plan local de lutte contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, et d'islamophobie.

107

Organiser des campagnes contre le racisme (affichage public, internet, forums, débats...).

108

Soutenir et financer les associations et collectifs qui combattent les discriminations sous toutes leurs formes, participer aux commémorations relatives à ces luttes (17 octobre 1961, abolition de l'esclavage...).

109

Mise en œuvre d'un Programme d'information et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de loisirs (dans le cadre de la Semaine contre le racisme par exemple).

110

Cesser la chasse aux Roms : lutter contre la ségrégation scolaire, mise en place de villages d'insertion avec des associations spécialisées, application de la loi quant à la présence d'aire de gens du voyage, interdiction des expulsions sans proposition de relogement, mise en place de campagnes mobiles de santé.

Lille, ville refuge et inclusive

Assurer l'absence de discriminations à l'emploi dans la collectivité en mesurant les discriminations, en sensibilisant le personnel (avec une attention particulière aux ressources humaines), en menant des audits des risques structurels de discrimination et en réévaluant les processus de recrutements si nécessaire.

111

Développer l'enseignement de la mémoire coloniale et de l'histoire de l'immigration.

112

Cesser de mettre à l'honneur les criminels de notre histoire coloniale dans les noms de rue et de place. Déboulonner la statue de Faidherbe et la mettre au musée.

113

LUTTE CONTRE LE PATRIARCAT

Adopter des règles d'écriture épiciène dans la communication de la ville, veiller à la féminisation progressive des noms de rue, aujourd'hui très majoritairement masculinisés.

114

Développer et soutenir des lieux d'accueil d'urgence pour femmes victimes de violence avec ou sans enfant, où celles-ci pourront trouver du calme, du repos, de l'écoute et de la prise en charge sur tous les plans.

115

Engager un plan de lutte contre le harcèlement sexuel au travail en lien avec les organisations syndicales de la collectivité.

116

Développer, en lien avec l'État et la justice, des mesures d'éloignements des conjoints violents et d'accompagnement des auteurs de violence (prise de conscience de la violence, prévention de la récidive).

117

Développer des marches exploratoires sous le prisme du genre pour pouvoir mettre en place les aménagements urbains nécessaires.

118

Mettre en place des distributeurs de protections menstruelles dans tous les équipements municipaux, et inciter les lieux privés accueillant du public à faire de même.

119

LUTTE CONTRE LES LGBTIPHOBIES

Soutenir activement les Marches des Fiertés, en collaboration avec les associations locales, en facilitant leur organisation logistique et en garantissant leur sécurité.

120

Créer une Marche des Fiertés à Lomme et à Hellemmes.

121

Développer et soutenir les lieux d'accueil pour les personnes en rupture familiale du fait de leur orientation sexuelle.

122

Former les agent-es des CCAS sur l'accueil et l'accompagnement des publics LGBTI et favoriser la création d'espaces inclusifs au sein des centres d'hébergement gérés/créés par les CCAS.

123

Former les personnels de la police municipale sur les problématiques et l'accueil des personnes LGBTI pour qu'ils et elles connaissent les critères de discrimination liés à l'orientation sexuelle, mais aussi à l'identité de genre et à l'état de santé, et connaissent les nouveaux délais de prescription (un an) afin de bien guider les victimes.

124

Lille, ville refuge et inclusive

Faciliter le changement d'état civil pour les personnes transgenres en mairie de Lille.

125

Ouvrir un centre LGBTI en collaboration avec les associations : lieu polyvalent d'accueil et de soutien associant espaces de réunion, salles d'archives du patrimoine LGBTI, lieux d'exposition, de conférences et de performances.

126

LUTTE CONTRE LE VALIDISME

Lancer dès la première année du mandat un plan pluriannuel d'accessibilité des locaux, de la voirie, des équipements et de la signalétique, notamment dans le cadre du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et du plan local d'urbanisme (PLU et PLUi).

127

Former les agent-es communaux à leur utilisation et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et aidant-es dans leurs démarches.

128

Multiplier le nombre de bandes de guidage pour les personnes en situation de handicap dans les bâtiments municipaux.

129

Favoriser les programmes de pair-aidance en lien avec les associations dans des lieux adaptés aux besoins des personnes concernées.

130

Favoriser l'achat de matériel adapté dans les écoles pour accueillir les enfants en situation de handicap.

131

Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches publiques.

132

Porter un objectif zéro lieu inaccessible (lieux et transports publics, commerces, etc.).

133

Favoriser les bourses à matériel médical (fauteuil roulant, planches de transfert...) et ateliers de réparation.

134

Respecter les obligations de la commune en matière d'emploi, à tous niveaux de responsabilités, de personnes en situation de handicap.

135

Développer les permanences régulières de la MDPH avec aide à la composition des dossiers en lien avec le CCAS. Favoriser l'aide au recours pour les dossiers MDPH.

136

S'assurer de l'accessibilité de toutes les communications institutionnelles (langage facile à lire et à comprendre, sous-titrage, LSF, version audio, usage du braille).

137

Favoriser la pratique du handisport et soutenir le développement de clubs inclusifs.

138

Intégrer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous les projets d'aménagement et arrêter les dérogations d'installation de places de stationnement à destination des personnes en situation de handicap.

139

Se concerter avec les parents en situation de handicap ainsi qu'avec les parents d'enfants en situation de handicap afin de leur proposer des modes de garde adaptés : formation des professionnels, accessibilité des lieux, équipements et services, investissement pour un nombre de places suffisantes, etc.

140

Lille ville au quotidien



La ville est l'espace dans lequel s'organise notre quotidien et celui de nos enfants.

Écoles, associations, structures sportives, aides aux personnes âgées, culture, sûreté...
Tant de services de proximité indispensables, aujourd'hui menacés par le macronisme austéritaire.

À Lille, Lomme et Hellemmes, nous avons le droit à des services publics municipaux performants et nous devons aider les associations qui rendent possible la vie de tous les jours.

06 *L'école de l'égalité et de l'émancipation*

Grande mesure : Aller vers la gratuité de la cantine (100% bio avec alternative végétale) et du périscolaire.

07 *Faire confiance à la jeunesse*

Grande mesure : Mettre en œuvre un grand plan municipal des vacances pour tou·tes, avec priorité aux enfants des familles modestes, comprenant des colonies de vacances gratuites ou à prix solidaire, en concertation avec les centres sociaux et les clubs de sport.

08 *Pour le sport populaire*

Grande mesure : Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements sportifs. Élargir le dispositif d'aide à l'adhésion des familles précaires aux associations sportives pour les moins de 18 ans.

09 *Prendre soin de nos aîné·es*

Grande mesure : Développer le transport à la demande pour personnes âgées.

10 *Lille, capitale des cultures populaires*

Grande mesure : Création de festivals de quartiers multiculturels associant l'ensemble des acteurs et structures du milieu de la culture et les habitant·es de chaque quartier.

11 *Associations : faire vivre les solidarités*

Grande mesure : Rendre transparents les critères d'attribution des subventions municipales à l'ensemble du secteur associatif lillois en incluant les Assemblées populaires dans le processus d'attribution.

12 *Pour la tranquillité publique*

Grande mesure : Refonder la Police municipale de la cave au grenier. Elle doit être de proximité, œuvrant à la lutte contre les discriminations, la sûreté, la prévention et à la tranquillité des habitant·es. Elle doit être formée au dialogue et à la désescalade, sans armement létal. Elle rend compte de son action devant les Assemblées populaires.

06

L'école de l'égalité et de l'émancipation

Grande mesure : Aller vers la gratuité de la cantine (100% bio avec alternative végétale) et du périscolaire.

L'éducation est notre première et principale richesse. L'école du peuple doit offrir les meilleures conditions possibles pour apprendre. Aujourd'hui à Lille, il existe des marges de progression. En moyenne, trois élèves par classe arrivent à l'école le ventre vide. Certains bâtiments demandent rénovation. L'aide aux devoirs mérite d'être développée. Il est primordial de prendre en charge de manière commune ce qui manque aux enfants pour bien apprendre.

EFFECTIFS, CONDITIONS DE TRAVAIL ET BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

- 141 La mairie de Lille doit être un lanceur d'alerte : peser de tout son poids auprès du rectorat pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe, refuser les fermetures de classes et augmenter les brigades de remplacement d'enseignants.
- 142 Adopter une charte garantissant le respect du droit du travail des personnels municipaux intervenant dans les écoles.
- 143 Garantir le droit à la formation des agent-es municipaux-ales, notamment périscolaires, (accompagnement du handicap, soutien scolaire, hygiène et santé des enfants).
- 144 Embaucher des éducateur-rices sportifs pour accompagner les enseignant-es dans les cours d'EPS et lors des activités périscolaires.
- 145 S'assurer de l'équipement effectif des salles de repos des équipes éducatives (réfrigérateurs, cafetière, bouilloire, micro-ondes,...).
- 146 Apporter un soutien effectif aux personnels éducatifs dans les tâches de secrétariat.
- 147 Assurer le bien-être thermique dans les écoles (climatiseurs, ventilateurs, radiateurs en fonctionnement).
- 148 Parvenir à l'objectif d'une ATSEM à plein temps par classe en maternelle.
- 149 Garantir un nombre suffisant d'animateur-rices périscolaire formé-es, en emploi non précaire en visant le temps plein (quitte à compléter avec d'autres activités).
- 150 Poursuivre la dotation de tous les élèves en fournitures scolaires gratuites.
- 151 Mobiliser la mairie auprès du Département et de la Région afin de faciliter l'accès à des fournitures scolaires gratuites en collège et lycée.

SPORT, SANTÉ ET NUTRITION : POUR QUE TOUS LES ENFANTS SE PORTENT BIEN ET MANGENT À LEUR FAIM !

- 152 Aller vers la gratuité de la cantine en commençant par renforcer la progressivité des tarifs pour les petits revenus et la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté.
- 153 Mettre en œuvre un programme d'éducation à l'alimentation : des ateliers cuisine hebdomadaire encadrés par des professionnels, la tenue d'actions d'éducation populaire au sujet de la transition alimentaire, le « bien manger pour une bonne santé » et la pratique de la cuisine qualitative et efficiente pour la santé.

L'école de l'égalité et de l'émancipation

- 154 Mettre en place des bilans de santé préventifs gratuits en lien avec la médecine scolaire (lien avec les associations de prévention et de soin).
- 155 Faciliter la pratique de l'exercice physique et sportive en garantissant une accessibilité améliorée aux équipements sportifs existants ou à réaliser.
- 156 Assurer une cantine bio, locale, et maintenir les deux repas végétariens par semaine.
- 157 Dans chaque école, assurer la distribution effective d'un fruit local et bio à chaque récréation de 10h, pour chaque enfant.

PENSER L'ÉCOLE DE DEMAIN : INCLUSIVE, ÉCOLOGIQUE ET ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 158 Mettre en œuvre un audit généralisé de tous les bâtiments scolaires, suivi d'un plan d'action contraignant contre l'amiante, le plomb, avec obligation de transparence et calendrier public.
- 159 Assurer la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.
- 160 Poursuivre la végétalisation des cours de récréation pour permettre la présence effective d'îlots de fraîcheur lors des épisodes caniculaires.
- 161 Mettre en œuvre une concertation avec les parents, acteur·rices associatifs et médicaux pour rendre les établissements accessibles et inclusifs (PMR, neuroatypiques...).
- 162 Créer de nouvelles écoles dans les quartiers en croissance démographique.
- 163 Former les élèves et personnels au tri sélectif et mise en place de dispositifs de tri dans chaque école.
- 164 Soutenir les « classes-dehors », balades nature, ateliers écocitoyens en lien avec les structures associatives.

DÉMOCRATIE, CITOYENNETÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- 165 Mettre en place une instance de concertation régulière associant tou·tes les acteur·rices du monde scolaire et éducatif par quartier.
- 166 Créer de postes de médiateur·rices formé·es pour renforcer le lien familles/écoles.

L'école de l'égalité et de l'émancipation

- 167 Lutter contre le sexisme, le racisme, le validisme, et les LGBTphobies en milieu scolaire et périscolaire par la formation continue des personnels municipaux, des acteur·rices éducatifs, et par l'éducation des enfants.
- 168 Créer une cellule anti-harcèlement scolaire à l'échelle de la ville avec des médiateur·rices et acteur·rices associatifs pour réaliser des ateliers de prévention dans les classes.
- 169 Promouvoir l'éducation à l'égalité des genres dès la maternelle notamment en repensant l'école et ses espaces.
- 170 Réaffirmer le rôle central de l'École de la République dans la construction de la citoyenneté. Appliquer strictement la loi pour les subventions de fonctionnement aux établissements scolaires privés et refuser tout financement public pour la construction d'établissements scolaires privés ou leur rénovation ainsi que pour les associations confessionnelles.
- 171 Scolariser inconditionnellement les enfants Roms, voyageurs et exilés.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : OUVERTURE CULTURELLE POUR TOU·TES !

- 172 Aller vers la gratuité du périscolaire dans les écoles publiques incluant à termes un petit déjeuner, un goûter et de l'aide aux devoirs.
- 173 Développer l'aide aux devoirs.
- 174 Permettre sur le temps du périscolaire une initiation à la musique, au théâtre, au sport, aux sciences, etc.
- 175 Mener une réflexion avec la communauté éducative, les parents, et les professionnels de l'enfance sur le contenu des activités périscolaires.
- 176 Se mobiliser pour obtenir le renforcement des contrôles des accueils collectifs de mineurs par les services de l'État. Les formations certifiantes BAFA, BAFD, ainsi que les diplômes d'État BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS doivent intégrer des modules obligatoires de prévention et de lutte contre les violences physiques et sexuelles.
- 177 Abaisser les taux d'encadrement à un adulte pour 8 enfants en maternelle et un adulte pour 12 enfants en élémentaire, afin de garantir une vigilance réelle et continue.
- 178 Exiger le retour du fonds de soutien de l'État pour le périscolaire supprimé en septembre 2025.
- 179 Se doter de procédures claires de recueil de la parole des enfants et de protocoles de signalement conformes à l'article 40 du code de procédure pénale.

07

Faire confiance à la jeunesse

Grande mesure : Mettre en œuvre un grand plan municipal des vacances pour tou·tes, avec priorité aux enfants des familles modestes, comprenant des colonies de vacances gratuites ou à prix solidaire, en concertation avec les centres sociaux et les clubs de sport.

À Lille, aucun enfant, aucun jeune, aucun·e étudiant·e ne doit être laissé·e au bord du chemin. Nous voulons garantir à toutes et tous l'accès à la petite enfance, aux loisirs, à la culture et à l'éducation, quels que soient les revenus ou le quartier d'origine. Notre projet place la jeunesse au centre de la ville, pour que grandir, apprendre et s'épanouir devienne un droit pour chacune et chacun, et non un privilège.

PETITE ENFANCE

- 180 Renforcer le rôle des centres sociaux pour en faire des lieux de ressources et d'aide à la parentalité : ateliers, permanences de soutien psychologique et juridique, partage d'expériences entre parents.
- 181 Créer de nouvelles crèches de proximité, dans tous les quartiers, avec priorité aux zones sous-dotées, pour garantir un service public de la petite enfance accessible à tou·tes.
- 182 Simplifier et unifier la procédure d'attribution des places en crèche, quelle que soit la structure (municipale, associative, parentale), pour plus de transparence, d'équité et d'efficacité.
- 183 Créer une aide financière aux familles monoparentales sous le seuil de pauvreté pour accéder à la crèche.
- 184 Former le personnel des crèches à l'accueil des enfants autistes, et adapter les locaux pour garantir un environnement bienveillant et stimulant.
- 185 Recruter massivement des assistant·es maternel·les en tant que fonctionnaires titulaires, afin de garantir un emploi stable et une qualité de service homogène.
- 186 Renforcer les moyens consacrés à la protection maternelle et infantile (PMI) en coopération avec le Département, en augmentant les effectifs et en modernisant les structures.
- 187 Développer des aires de jeux écologiques et inclusives, conçues pour stimuler la créativité des enfants, accessibles aux enfants en situation de handicap, dans tous les espaces publics.

Faire confiance à la jeunesse

Faire confiance à la jeunesse

CENTRES AÉRÉS / COLONIES DE VACANCES

- 188 Évaluer les besoins en garde d'enfants à l'échelle de la commune, et en ALSH pour les 3 à 16 ans.
- 189 Multiplier les centres aérés de quartier pour que chaque enfant puisse y accéder sans barrière géographique ni financière.
- 190 Recruter et former des animateur·rices titulaires, avec un vrai statut et des perspectives de carrière, pour garantir un encadrement de qualité et stable.
- 191 Organiser des séjours thématiques (nature, sport, culture, éducation populaire, découverte scientifique, écologie, etc.), accessibles à tous les enfants de Lille.
- 192 Assurer l'inclusivité des séjours pour les enfants en situation de handicap, avec un encadrement formé et des structures adaptées.
- 193 Favoriser les séjours en partenariat avec des territoires ruraux ou des coopératives, pour encourager les liens ville-campagne et faire vivre des vacances écologiques, citoyennes et solidaires.

LILLE : VILLE ÉTUDIANTE

- 194 Créer une Maison municipale des étudiant·es, espace d'accueil, d'information, d'accompagnement administratif et juridique, et de vie culturelle étudiante, en y intégrant un espace dédié à la santé mentale des jeunes.
- 195 Mettre à disposition des logements municipaux à loyers modérés pour les étudiant·es précaires, en coopération avec les bailleurs sociaux et les universités.
- 196 Instaurer un « Pass Étudiant Lille », donnant accès à tarifs réduits (ou gratuits) à la culture, aux transports, aux événements sportifs, et aux cantines municipales et du CROUS.
- 197 Soutenir l'auto-organisation étudiante, via des subventions pour les associations étudiantes militantes, culturelles ou solidaires.
- 198 Développer une offre alimentaire accessible, en renforçant les coopératives étudiantes, les restos solidaires et les épiceries sociales dans les quartiers étudiants.
- 199 Favoriser l'accès à la santé mentale pour les jeunes et les étudiants, avec des permanences municipales gratuites de psychologues ou d'assistants sociaux.
- 200 Mise en place d'une bourse permettant le financement du permis de conduire pour les jeunes, sous condition de ressources.

08

Pour le sport populaire

Grande mesure : Favoriser la gratuité et la tarification sociale des équipements sportifs. Élargir le dispositif d'aide à l'adhésion des familles précaires aux associations sportives pour les moins de 18 ans.

L'accès au sport pour toutes est une question de santé publique : l'inactivité physique cause chaque année dix fois plus de décès que les accidents de la route. Pourtant, faute de moyens, de plus en plus de personnes sont exclues de la pratique sportive. Le sport doit être considéré comme un service public, garantissant un accès égal pour toutes, sans discrimination de genre, de condition physique ou de situation financière.

- 201 Valoriser et permettre l'accès au sport au plus grand nombre à travers un événement annuel permettant de faire découvrir les associations sportives de la commune.
- 202 Ouvrir des salles de sports municipales ouvertes au public à prix abordable.
- 203 Permettre aux clubs sportifs d'assurer les déplacements de leurs adhérentes pour les compétitions.
- 204 Développer le dispositif « Sport sur Ordonnance » qui consiste à lutter contre la sédentarisation en prenant en charge tout ou partie du coût de la pratique d'une discipline prescrite par un médecin dans l'intérêt médical du patient.
- 205 Adopter un plan de construction, de rénovation, d'agrandissement, d'adaptation aux contraintes environnementales des équipements sportifs municipaux.
- 206 Développer les équipements sportifs publics de proximité, en particulier les city stades.
- 207 Définir en lien avec les pratiquant-es (individuels ou associatifs) les investissements qui correspondent aux besoins identifiés en privilégiant la proximité notamment des établissements scolaires.
- 208 Rendre les installations sportives municipales accessibles aux publics et associations en dehors du temps scolaire, y compris pendant les vacances (exemples : piscine « éphémère » de Moulins, stade Jean Baratte).
- 209 Soutenir la pratique sportive féminine et mixte en engageant une réflexion sur le type d'équipement sportif à construire et en élaborant, avec les associations sportives locales, une charte de lutte contre les discriminations dans le sport.
- 210 Créer des garderies ludico-sportives dans les équipements sportifs municipaux, notamment pour favoriser la pratique sportive féminine.
- 211 Favoriser la pratique et la mise en place de clubs inclusifs, permettant la pratique du handisport.
- 212 Refuser le « nommage » par des marques d'équipements sportifs et leur privatisation.
- 213 Valoriser et permettre l'accès au sport au plus grand nombre à travers un événement annuel permettant de faire découvrir les associations sportives de la commune.
- 214 Mettre en place un dispositif gratuit d'apprentissage de la natation pour tous les âges.

09

Prendre soin de nos aîné·es

Grande mesure : Développer le transport à la demande pour personnes âgées.

Les années après l'arrêt du travail doivent être un temps de vie émancipé. Les seniors sont plus actif·ves que jamais : elles et ils sont responsables associatifs, s'engagent pour leur commune, aident à l'éducation des jeunes. Inventons de nouvelles formes de vie commune à Lille, organisons l'entraide entre les générations et permettons à nos anciens de garder une place active dans la société.

- 215 Développer l'habitat collectif intergénérationnel seniors/étudiant·es et générationnel (type béguinage) en partenariat avec les bailleurs sociaux.
- 216 Installer des bancs adaptés pour nos aîné·es dans toute la ville.
- 217 Créer une maison de la personne âgée, animée par des professionnels, favorisant l'échange intergénérationnel à travers différents projets artistiques, culturels, sportifs, un centre de ressource et des espaces de rencontre.
- 218 Favoriser le lien inter-générationnel en facilitant la mise en relation des personnes âgées avec les associations de soutien scolaire, lien social dans les quartiers, animation événementielle, visites à domicile, etc.
- 219 Accueillir régulièrement les personnes âgées dans les restaurants scolaires des écoles maternelles de leur quartier.
- 220 Créer des résidences publiques et arrêter de recourir aux EHPAD privés à but lucratif pour confier leur gestion à des associations, coopératives, etc.
- 221 Développer les services à la personne (maintien à domicile, portage de repas) accessibles et adaptés.
- 222 Développer le transport à la demande pour personnes âgées.
- 223 Mettre en place un service d'aide aux aidant·es.
- 224 Autoriser les animaux de compagnie dans les EHPAD et maisons de retraite afin de ne pas séparer les aîné·es de leurs compagnons.

10

Lille, capitale des cultures populaires

Grande mesure : Création de festivals de quartiers multiculturels associant l'ensemble des acteurs et structures du milieu de la culture et les habitant-es de chaque quartier.

20 ans après Lille capitale européenne de la culture, la politique culturelle s'est peu à peu éloignée des Lillois-es qui ont désormais le sentiment qu'elle se décide d'en haut au bénéfice de quelques-un-es. Tandis que les grands événements se multiplient, les initiatives locales peinent à trouver du soutien et les quartiers populaires sont trop souvent laissés à l'écart. Nous défendons une culture populaire, inclusive et de proximité, en soutenant les associations, les acteur-rices locaux-ales et les lieux indépendants dans tous les quartiers de la ville au plus près des habitant-es. Faisons de Lille la capitale des cultures populaires !

ARTS ET PRATIQUES CULTURELLES

Équipements municipaux et accessibilité

- 225 Développer les moyens dédiés à la politique culturelle et à l'éducation populaire.
- 226 Garantir la diversité et la liberté de création et d'expression dans la vie culturelle lilloise.
- 227 Repenser le pass Lille et moi, simplifier l'accès à la gratuité des équipements culturels municipaux pour les Lillois-es, Lommois-es et Hellemmois-es et penser l'extension de la gratuité pour les habitant-es des communes de la MEL et pour les extérieures.
- 228 Rendre les équipements culturels municipaux accessibles aux personnes en situation de handicap.
- 229 Recenser tous les équipements culturels existants et améliorer le site internet de la mairie afin de rendre l'accès aux informations plus simples aux habitant-es et créer une brochure.
- 230 Recentrer l'ancrage des équipements municipaux sur les quartiers (Maisons Folies notamment), mener une politique de réseau avec tous les acteurs des quartiers (institutionnels, associatifs et individuels) et soutenir les lieux culturels indépendants.
- 231 Développer les résidences artistiques permettant aux acteur-rices culturelles locaux-ales de bien accueillir des artistes et intervenant-es.
- 232 Créer des Maisons de jeunesse et de la culture (MJC) dans les quartiers populaires, lieux de mixité culturelle et d'éducation populaire, en développant des partenariats avec les centres sociaux existants.
- 233 Ouvrir des tiers-lieu dans chaque quartier pour permettre aux associations et aux acteurs locaux de se réunir et d'organiser des événements festifs et culturels.
- 234 Utiliser le droit de préemption de la mairie pour réquisitionner des locaux commerciaux vides et les mettre à disposition des acteurs culturels locaux.

Médiathèques

- 235 Moderniser les équipements et regrouper toutes les formes d'expression culturelles, artistiques et ludiques (écrites, art plastiques, musique, logiciels numériques et prêts de jeux de société...).
- 236 Étendre les horaires et simplifier l'accès à la gratuité totale pour les Lillois-es, Lommois-es et Hellemmois-es et penser l'extension de la gratuité pour les habitant-es des communes de la MEL et pour les extérieures.
- 237 Développer le lien avec les médiathèques des villes voisines.
- 238 Faire connaître ce service public et développer les activités à destination des jeunes et des quartiers populaires.

Lille, capitale des cultures populaires

Pratiques artistiques (conservatoires, arts plastiques et photographie)

- 239** Développer les partenariats culturels entre les lieux d'accueil d'enfants (crèches, garderies, etc.), les écoles et le secteur culturel afin de développer la sensibilité artistique de tou·tes.
- Permettre au plus grand nombre d'accéder à un enseignement et une pratique artistique dans les écoles de musique lilloises :
- Améliorer l'accueil des élèves et des enseignant·es.
 - Développer les enseignements de danse et de théâtre publics.
- 240** Faire connaître les écoles de musique et leur tarification sociale auprès des publics précaires afin de favoriser la pratique artistique.
- Soutenir les établissements artistiques, comme les écoles de musiques, conservatoires et écoles d'art, en leur garantissant, en lien avec l'état, les moyens nécessaires pour mener leurs missions et proposer un enseignement diversifié.
 - Développer les classes à horaires aménagés musique (CHAM) dans les quartiers populaires et créer des classes à horaires aménagés avec comme dominante la danse et/ou le théâtre (CHAD et CHAT).
- 241** Soutenir et faire connaître le Centre d'arts plastiques et visuels lillois.
- 242** Soutenir le développement des artothèques (prêts d'œuvres d'arts) sur le territoire lillois, lommois et hellemmois pour permettre l'accès à l'art et à la culture au plus grand nombre.
- 243** Favoriser l'expression du street art en s'appuyant sur la richesse créative locale existante.

Arts vivants (salles de spectacle, lieux, créations de rencontres de quartier)

- 244** Création de festivals de quartiers multiculturels (danse, musique, installations dans les quartiers...) associant l'ensemble des acteur·rices et structures du milieu de la culture et les habitant·es de chaque quartier pour mettre à l'honneur l'ensemble du territoire lillois.
- 245** Création d'un festival de musique de rue : fanfare dans toute la ville et dans des lieux insolites inaccessibles en temps normal.
- 246** Soutenir les artistes et équipes artistiques locales, notamment émergentes, grâce à des financements dédiés, une programmation culturelle municipale et la commande publique.

Cinémas

- 247** Créer une cinémathèque municipale à Saint-Sauveur avec des projections et ateliers ouverts à tou·tes.
- 248** Veiller à la diversité de l'offre cinématographique et protéger les salles associatives.

Lille, capitale des cultures populaires

Musées et patrimoine

- 249** Instaurer la gratuité des musées municipaux. Étendre cette mesure à l'ensemble des équipements communautaires et négocier la réciprocité pour les autres équipements municipaux des communes membres de la métropole.
- 250** Mener une politique d'accessibilité pour les plus défavorisés en négociant des tarifs avec les gestionnaires d'équipements privés bénéficiant d'aides publiques.
- 251** Planifier l'entretien et la valorisation du patrimoine communal ainsi que la bifurcation écologique des structures.
- 252** Construire avec les habitant·es des projets de rénovation du patrimoine historique de la commune pour l'ouvrir à la culture et à l'événementiel.
- 253** Créer un musée de l'histoire ouvrière du Nord à Fives-Cail.
- 254** Créer un centre d'échanges interculturels à Lille-Sud.

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS LILLOIS

(LILLE 3000, BRADERIE, FÊTE DE LA MUSIQUE, SÉRIES MANIA)

- 255** Redéployer les financements municipaux consacrés à Lille 3000 sur des actions de développement des pratiques artistiques et culturelles, favorisant l'implication du plus grand nombre et des quartiers populaires, et soutenant le secteur associatif, afin de garantir la diversité et la liberté de création et d'expression dans la vie culturelle locale.
- 256** Développer la programmation culturelle de l'Espace Saint-Sauveur et en maintenir la gratuité pour tou·tes.
- 257** Redonner aux grands événements lillois (Fête de la musique, Braderie) leur fibre festive et populaire en repensant leur déploiement sur l'ensemble du territoire de la commune. Y associer l'ensemble des associations, artistes et habitant·es de chaque quartier.
- 258** En solidarité avec le peuple palestinien, la mairie de Lille conditionne son financement à Séries Mania à l'absence de production issue de l'État génocidaire israélien.
- 259** Permettre aux centres sociaux lillois d'avoir un quota de places réservées pour garantir l'accès à Séries Mania aux habitant·es des quartiers populaires.
- 260** Faire appel à des artistes locaux et associations lilloises pour l'ensemble de la vie municipale et événementielle (illuminations, fêtes de quartier ou de ville, projets d'aménagements...).
- 261** Faire de l'inclusivité un objectif prioritaire dans la conception de tous les événements culturels lillois.
- 262** Développer et faire connaître les événements organisés lors des Journées du patrimoine à Lille.
- 263** Promouvoir les arts numériques en créant une semaine du numérique en lien avec les associations locales, les artistes lillois·es et les écoles.

11

Associations : faire vivre les solidarités

Grande mesure : Rendre transparents les critères d'attribution des subventions municipales à l'ensemble du secteur associatif lillois en incluant les Assemblées populaires dans le processus d'attribution.

Les associations sont un maillon essentiel du lien social. Leurs actions permettent de garantir des activités et une présence là où elles sont parfois les seules à en proposer. Mais face à l'austérité budgétaire, elles pâtissent souvent d'un manque de financement public, notamment pour les plus petites d'entre elles proposant une action de proximité. Loin des velléités clientélistes qui ont pu exister par le passé, nous soutiendrons les associations pour faire vivre les solidarités locales et le lien social.

- 264 Établir un rapport de coopération avec le secteur associatif respectant son autonomie.
- 265 Afin de réduire la précarité et la lourdeur du travail associatif pesant sur les salarié-es du secteur associatif, proposer la pluriannualité des conventionnements pour laisser aux associations le temps de développer leurs projets.
- 266 Simplifier l'accès et les démarches pour permettre l'utilisation de locaux municipaux aux associations et aux particuliers.
- 267 Mettre à disposition d'artistes et d'associations culturelles les lieux vacants pour proposer des espaces de création, de fabrique, de recherche, d'exposition, d'expression, d'universités populaires, permanents ou non.
- 268 Faire de l'enjeu égalitaire un critère de subvention : exercice paritaire des responsabilités, encouragement aux pratiques féminines dans des domaines où elles sont peu présentes, lutte contre les discriminations, pratiques respectueuses de l'environnement et impact positif local.
- 269 Arrêter de mettre en concurrence les associations à travers les appels à projets et définir des objectifs partagés associations/commune.
- 270 Faciliter le développement des projets événementiels associatifs locaux (concerts, fêtes de quartier, installations urbaines, etc).
- 271 Garantir les libertés associatives en contestant les usages politiques du contrat d'engagement républicain à l'égard d'associations dont l'engagement est d'intérêt général.

12

Pour la tranquillité publique

Grande mesure : Refonder la Police municipale de la cave au grenier. Elle doit être de proximité, œuvrant à la lutte contre les discriminations, la sûreté, la prévention et à la tranquillité des habitant·es. Elle doit être formée au dialogue et à la désescalade, sans armement létal. Elle rend compte de son action devant les Assemblées populaires.

La sécurité ce n'est pas que la répression. C'est avant tout la sûreté, garante des libertés publiques contre l'arbitraire ; c'est aussi la prévention, la présence humaine et la justice sociale. Aujourd'hui à Lille, la majorité socialiste applique une politique sécuritaire, liberticide et surtout inefficace. Nous proposons de mettre en place une politique de sûreté publique avec une police municipale de proximité au service des citoyen·nes, des moyens humains plutôt que de la vidéo-surveillance et un cap : celui de la tranquillité publique et de l'accompagnement de la vie locale.

REMETTRE DE L'HUMAIN

- 272 Elaborer la politique de sûreté avec les habitant·es en assemblée populaire dans chaque quartier.
- 273 Évaluer la mission du service public de police de proximité (nationale et municipale) par l'envoi de questionnaire aux habitant·es.
- 274 Demander une convention entre la MEL et la Préfecture sur la répartition des effectifs de police nationale et de gendarmerie entre les communes de la métropole en fonction des besoins.
- 275 Démultiplier les effectifs de médiation sur le terrain en recrutant des agent·es municipaux·ales (médiateur·ices, éducatrice·ices), en ouvrant la possibilité aux ASVP de se former aux missions de médiation, et en renforçant les moyens des associations de médiation existantes.
- 276 Mobiliser la mairie auprès du département afin d'obtenir des moyens supplémentaires pour les associations de médiation.
- 277 Déployer des équipes mixtes de médiateur·rices et de policier·ères municipaux·ales dans tous les quartiers et affectées à un secteur précis.
- 278 Déployer des effectifs de policier·ères municipaux·ales pour sécuriser les abords des lieux publics (écoles, parcs, etc.).
- 279 Soutenir les clubs de prévention par des moyens municipaux pour pallier au sous-investissement du département.
- 280 Pérenniser l'intervention des policier·ères municipaux·ales dans les écoles pour éduquer les enfants à la sécurité routière en lien avec les équipes pédagogiques.
- 281 Former la Police municipale sur les questions de sexisme, d' LGBTIphobie, de racisme, de violences sexistes et sexuelles.

Pour la tranquillité publique

VIDÉO-SURVEILLANCE

- 282 Instaurer un moratoire sur la vidéosurveillance trop coûteuse, liberticide et démagogique.
- 283 Réaliser un audit financier et des études indépendantes pour évaluer l'efficacité réelle de ces dispositifs coûteux.
- 284 Refuser le développement de la surveillance algorithmique.
- 285 Tendre vers le retrait progressif des caméras de vidéo-surveillances dans les zones où leur efficacité n'aura pas été démontrée.

SÛRETÉ PUBLIQUE

- 286 Développer la prévention sur les comportements à risque au volant.
- 287 Permettre aux personnes participant aux trafics ou menacées par des trafiquants d'être accompagnées par les services municipaux pour en sortir.
- 288 Soutenir les associations œuvrant à la réinsertion des ancien·nes détenue·es.
- 289 Proposer des « parcours de sortie de la délinquance » en accompagnant les dealers ou ex-dealers vers des parcours de réinsertion sociale et professionnelle hors des trafics.
- 290 Créer une réserve de protection civile communale.
- 291 La mairie s'opposera activement aux politiques préfectorales qui défendent les réseaux d'extrême-droite par le biais de recours en justice systématiques, par de la documentation et de la médiatisation via des interpellations publiques, ou encore par le refus de coopération des moyens municipaux.
- 292 Faire un audit sur les crimes et délits non-élucidés impliquant l'extrême droite à Lille (ex : les noyés de la Deûle).

Pour la tranquillité publique

VIE NOCTURNE

- 293 Augmenter le nombre de médiateur·rices de nuit dans les zones de vie nocturne et déployer davantage d'effectifs de Police municipale de proximité nocturne.
- 294 Créer des brigades spécialisées de médiateur·rices, dont certaines en non-mixité, contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles, et pour l'accompagnement au dépôt de plainte contre les violences institutionnelles.
- 295 Développer avec des établissements partenaires un dispositif anti-VSS, en renforçant les mesures de prévention et de protection contre la soumission chimique.
- 296 Développer le dispositif d'établissements refuges, conçus comme des points de sécurisation pour des personnes se sentant en danger dans l'espace public.
- 297 Faire le bilan du Conseil de la vie nocturne et engager des discussions avec les propriétaires de lieux de vie nocturne, ainsi qu'avec les riverain·es sur le fonctionnement de la vie nocturne lilloise (horaires d'ouvertures des établissements et des terrasses, prix des loyers, équilibre géographique de la vie nocturne, grands événements populaires etc.).

Lille

ville

de

l'écologie



Notre quotidien à Lille, ce sont également des infrastructures de transport inefficaces et coûteuses, des aménagements inadaptés et souvent vécus avec injustice par la population, une ville minérale et étouffante, ou encore un air vicié, des sols et une eau polluée tout au long de l'année. Selon le journal médical The Lancet, 358 mort-es par an pourraient être évité-es si la métropole de Lille comportait davantage d'espaces verts.

Il est temps de faire le bilan des choix politiques qui nous ont amenés là où nous en sommes, et d'organiser la bifurcation vers un nouveau mode de développement qui répondent aux besoins de la population et non aux besoins des promoteurs immobiliers et des investisseurs.

Il doit être socialement juste, écologiquement vivable et désintoxiqué de l'idéologie de la C.A.M.E. qui a façonné 40 ans de politiques publiques locales : compétitivité, attractivité, métropolisation, excellence.

Nous avons atteint les limites écologiques de notre territoire, il n'est plus possible de croître sans nous mettre en danger nous et la nature. Il est temps de partager.

13 Commencer la bifurcation écologique

Grande mesure : Faire un grand parc à Saint-Sauveur, sans aucune construction, en transformant cette friche en second poumon vert de Lille, entièrement dédié à la nature et aux habitants.

14 Pour des transports gratuits et accessibles

Grande mesure : Aller vers la gratuité des transports publics en commençant par les moins de 26 ans, les usager-ères disposant de faibles revenus, les personnes âgées isolées.

15 Un espace public pour tou·tes

Grande mesure : Mettre fin au stationnement payant pour les habitant-es de Lille, les commerçant-es et les métiers à domicile (soignants, aide à la personne, etc) tout en développant activement les alternatives à la voiture en ville (transports en commun, aménagements cyclables...).

13

Commencer la bifurcation écologique

Grande mesure : Faire un grand parc à Saint-Sauveur, sans aucune construction, en transformant cette friche en second poumon vert de Lille, entièrement dédié à la nature et aux habitants.

C'est une revendication d'intérêt général et de justice sociale : 79 % des habitant·es des quartiers populaires en France estiment qu'il est prioritaire d'accorder plus de place aux espaces verts et à la végétalisation dans le quartier dans lequel ils vivent.

La ville de Lille est confrontée tout au long de l'année aux conséquences du dérèglement climatique. Nous vivons dans une ville minérale, ne comportant que 17 m² d'espaces verts par habitant·e, dense, au cœur d'une métropole très peuplée. Cela contribue au phénomène d'îlots de chaleur urbains. Nous sommes confronté·es aux phénomènes de bouillottes, mais aussi aux passoires thermiques rendant les hivers de plus en plus rudes pour les plus précaires. La métropole de Lille connaît de nombreux pics de pollution et un air de mauvaise qualité. Des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents touchent le département du Nord et affectent la ressource en eau de la MEL, qui contient neuf polluants éternels, dont deux qui sont cancérigènes. Il est temps de planifier la bifurcation écologique à l'échelle locale !

DÉBUTER LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

Faire un état des lieux de l'empreinte écologique et climatique de la commune : état des lieux des sources d'émissions de gaz à effet de serre, des pollutions, de la production de déchets, de l'état de la biodiversité et de l'artificialisation des terres.

- La mesure fournira un diagnostic complet, indispensable pour identifier précisément les priorités environnementales locales (principales sources de pollution, zones à protéger, secteurs à fort impact climatique).
 - À court terme, elle sensibilisera et mobilisera la population, favorisant une culture commune d'engagement écologique.
 - Elle permettra une planification précise et efficace des actions futures (mobilité durable, réduction des déchets, protection des espaces naturels).
 - À long terme, la commune disposera d'indicateurs clairs pour évaluer les progrès réalisés, augmentant ainsi la transparence, la crédibilité de l'action municipale et l'accès à des financements extérieurs (ADEME, OFB).
- L'action communale prendra appui sur une planification pluriannuelle des politiques publiques : préservation des ressources naturelles, des biens communs, objectifs de réduction de l'empreinte écologique communale.

- 298 Faire de la presqu'île Boschetti un espace de nature en ville et la protéger, ainsi que la pointe des Bois-Blancs, de l'appétit des promoteurs immobiliers.
- 300 Faire un moratoire sur le grand projet des rives de la Haute-Deûle et lancer une réflexion sur l'avenir du projet.
- 301 Préserver la friche Mossley des constructions (Lomme).
- 302 S'opposer à la bétonisation de la friche Quebecor H2D (Hellemmes).
- 303 Nommer un·e Adjoint·e à la politique municipale de chaleur et de la fraîcheur.
- 304 Développer la Maison de l'Habitat durable et l'accompagnement des particulier·ères pour la rénovation thermique de leur logement : montage de dossiers, recherche de subventions et si possible versement d'un complément financier.
- 305 Évaluer la pollution des sols et planifier leur dépollution en partenariat avec l'État, les entreprises polluantes, l'ARS, et les habitant·es concerné·es.
- 306 Abandonner les régimes carnés et proposer exclusivement des régimes alimentaires végétariens dans les buffets des réceptions officielles de la ville pour le mandat 2026-2032.

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

- 307 Étendre la gratuité des transports en commun en commençant par les étudiant·es et les seniors précaires.
- 308 Renforcer la desserte et la densité des réseaux de transports en commun pour favoriser les modes de déplacement les moins polluants.

Commencer la bifurcation écologique

- 309 Mettre en place un véritable service public communal ou intercommunal du vélo, avec une tarification attractive et progressive pour le prêt et l'entretien de vélos publics.
- 310 Développer le stationnement sécurisé pour vélos (boxs, abris-vélos, arceaux) sur l'ensemble de l'espace public et notamment à proximité des écoles, services publics, commerces.
- 311 Proposer à chaque collégien-ne et lycéen-ne de la commune la mise à disposition d'un vélo.

CONTRE LES POLLUTIONS LUMINEUSES ET SONORES

- 312 Bannir la publicité non locale et les écrans publicitaires de l'espace public.
- 313 En finir avec la publicité dans l'espace public en ne renouvelant pas les contrats avec les afficheurs privés, et de laisser des espaces d'affichages libres ou les remplacer par des espaces végétalisés.
- 314 Lutter contre la pollution lumineuse : extinction hors temps d'activité - sauf cas exceptionnel - des éclairages des boutiques, magasins, bureaux, etc. ; éclairages à la demande et à détection de mouvement.
- 315 Refuser l'agrandissement de l'aéroport de Lille-Lesquin.
- 316 Relayer, au sein de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, les solutions demandées par les collectifs de citoyen-nes affectés-es par les nuisances sonores liées au trafic aérien.
- 317 Conduire une mobilisation avec les bailleurs sociaux pour financer et engager un plan d'isolation phonique du parc HLM.

VÉGÉTALISATION

- 318 Adopter un plan pluriannuel de végétalisation de l'espace public fixant un objectif de développement des espaces de nature en ville, des îlots de fraîcheur végétaux, de renaturation et d'occupation végétale du sol en début de mandat.
- 319 Replanter des arbres fruitiers en milieu urbain en mélangeant les espèces régionales et les espèces adaptées à l'évolution prévisible du climat sur 30 ans.
- 320 Poursuivre l'effort de végétalisation des cours d'écoles.

LUTTER CONTRE LES PESTICIDES

- 321 Développer les ordonnances vertes afin de protéger les futures mamans et leurs bébés des perturbateurs endocriniens.
- 322 Sortir de l'usage des produits chimiques (toxiques, perturbateurs endocriniens) dans les crèches, écoles, maisons de retraite, bâtiments municipaux et intercommunaux.
- 323 Accompagner les habitant-es pour garantir l'application du « zéro phyto » partout (jardins partagés, journée d'éducation populaire avec les agent-es municipaux...).

Commencer la bifurcation écologique

- 324 Prendre des arrêtés d'interdiction d'épandage des pesticides à proximité des habitations en coordination avec tous les maires qui prennent des mesures semblables pour mener la bataille juridique afin de faire reconnaître le droit à protéger les habitant-es.

ALIMENTATION

- 325 Maximiser la part de produits de saison et locaux dans la restauration collective pour atteindre dès que possible 100 % de produits bio ou durables et locaux.
- 326 Intégrer le critère de bien-être animal pour la cantine scolaire, et proposer a minima une alternative végétarienne et vegan.
- 327 Prioriser l'agriculture biologique et locale dans la commande publique, outil de transition vers l'agriculture écologique.
- 328 Ouvrir des jardins potagers biologiques cultivés par les élèves dans les écoles.
- 329 Promouvoir la permaculture par des actions d'éducation populaire, associant jardins partagés, écoles, EHPAD.
- 330 Mettre en œuvre des projets alimentaires territoriaux pour favoriser la production et la consommation de produits locaux et de qualité, en associant agriculteur-rices, communes rurales et urbaines, organismes de recherche, acteur-rices de l'ESS, associations, etc.
- 331 Promouvoir la création de « fermes urbaines » dans les agglomérations densifiées.
- 332 Soutenir les expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation.

CONDITION ANIMALE

- 333 Attribuer une délégation relative à la condition animale à une membre du conseil municipal.
- 334 Aménager des espaces refuges pour les animaux sauvages et maintenir des friches en particulier pour les pollinisateurs sauvages.
- 335 Favoriser l'implantation de centres de soins vétérinaires publics et à prix accessibles pour les animaux domestiques ou sauvages.
- 336 Accompagner et organiser la stérilisation des chats errants par la municipalité via la signature d'une convention avec une ou plusieurs associations pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats des rues jusqu'à leur remise en liberté.
- 337 Favoriser l'adoption des animaux recueillis.
- 338 Lutter contre la prolifération des animaux liminaires en privilégiant les solutions non cruelles quand elles existent (ultrasons, stérilisations, pigeonniers contraceptifs...).
- 339 Développer les caniparcs.

14

Pour des transports gratuits et accessibles

Grande mesure : Aller vers la gratuité des transports publics en commençant par les moins de 26 ans, les usager·ères disposant de faibles revenus, les personnes âgées isolées.

La métropole de Lille souffre de la circulation automobile, générant une pollution de l'air et des effets négatifs sur le climat et la santé des habitant·es. La mobilité est un droit ! Nous devons développer un service de transports publics accessibles à toutes.

La gestion de ces transports, déléguée par la MEL à Ilévia-Keolis, est scandaleuse. Le coût des tickets ne cesse d'augmenter (+3% chaque année), tandis que la qualité du service s'est dégradée. Depuis 2025, la MEL verse 387,7 millions d'euros par an à Ilévia, soit 50 millions de plus qu'auparavant, alors que la MEL annonce 30 millions d'euros pour « améliorer l'offre aux usagers » (sic).

60 millions d'euros ont été investis dans des portiques "anti-fraude" sans preuve d'efficacité. Keolis réclame même à la MEL des compensations pour l'augmentation des coûts de l'énergie. Ce gaspillage d'argent public est un racket social géant incapable d'offrir un service suffisant et pénalisant surtout les plus précaires. Ilévia et la majorité métropolitaine doivent rendre des comptes !

- 340 Réduire la tarification des transports en commun.
- 341 Aller vers la gratuité en commençant par les moins de 26 ans, les usager·ères disposant de faibles revenus, les personnes âgées isolées.
- 342 Programmer à termes la mise en place de la gratuité d'accès des transports pour tous, sans dégradation du service.
- 343 Supprimer les amendes excessives et inutiles.
- 344 Stopper l'utilisation des portiques à l'entrée du métro tant que leur efficacité n'aura pas été prouvée.
- 345 En cas d'alerte pic de pollution, déclencher immédiatement la gratuité des transports publics sans attendre la mise en place de la circulation différenciée par le préfet du Nord.
- 346 Mettre en place une commission d'enquête citoyenne sur les dysfonctionnements du métro et tendre vers la gratuité des transports.
- 347 Organiser une grande consultation publique à l'échelle métropolitaine sur les besoins en réseau de transports des habitant·es, pour permettre aux habitant·es et à leurs collectifs de se prononcer sur le réseau des transports publics : desserte, fréquence, localisation des arrêts de bus.
- 348 Élargir l'amplitude horaire du métro.
- 349 Préparer la création d'une régie publique des transports cogérée par les usager·ères, les professionnels sous le contrôle des élu·es.

Pour des transports gratuits et accessibles

- 350 Préserver les libertés individuelles des usager·ères du réseau de transports, diminuer le nombre de contrôles au sein du réseau de transports.
- 351 Reconvertir les contrôleur·ses en agent·es d'accueil et médiateur·rices tout en préservant leur statut et leur rémunération.
- 352 Former les agent·es d'accueil à la prévention des violences sexistes et sexuelles et les discriminations dans les transports publics.
- 353 Développer un vrai réseau express vélo (mise en place de véloroutes maillant de façon efficace les communes de la MEL avec une signalétique adaptée).
- 354 Expérimenter le V'Lille à assistance électrique en remplacement des vélos électriques privés en libre service.
- 355 Démocratiser l'accès au vélo électrique pour les classes populaires en proposant un chèque métropolitain pour l'achat d'un vélo électrique.
- 356 Aller vers 100 % de matériel roulant accessible et 100 % d'arrêts de bus, tram ou métro accessibles aux personnes en situation de handicap, comme l'impose la loi.
- 357 Systématiser et renforcer les navettes gratuites au départ de Lille à destination du parvis du stade Pierre Mauroy les soirs de grands événements (matches, concerts...).

15

Un espace public pour tou·tes

Grande mesure : Mettre fin au stationnement payant pour les habitant·es de Lille, les commerçant·es et les métiers à domicile (soignants, aide à la personne, etc) tout en développant activement les alternatives à la voiture en ville (transports en commun, aménagements cyclables...).

La voiture a façonné la ville dans la seconde moitié du 20^e siècle, avec de forts impacts sur la qualité de l'air, sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la biodiversité et sur la sécurité de chacun·e. Cependant, la politique de mobilités ne peut en aucun cas s'apparenter à une punition contre les pauvres et les éloigné·es du centre-ville. Il faut, d'une part, repenser la place de la voiture dans notre espace public et, d'autre part, faciliter l'usage d'autres modes lorsque c'est possible (transports en commun, vélo ou marche).

STATIONNEMENT

- 358 Privilégier la généralisation de la 1^{ère} heure gratuite pour les visiteur·es et l'installation de zones bleues plutôt que de stationnement payant pour les besoins de stationnement temporaires.
- 359 Permettre la gratuité pour le personnel soignant et les aidant·es.
- 360 Autoriser le stationnement sur les places de livraison la nuit, les jours fériés et les dimanches.
- 361 Re-municipaliser sous forme de régie publique, les parkings en délégation de service public.
- 362 Rendre gratuit le parking devant les hôpitaux de Lille.
- 363 Créer des parkings-silos publics aux entrées de ville connectés à des navettes gratuites, notamment dans les quartiers les moins dotés en places de stationnement (Fives, Porte de Valenciennes...).
- 364 Développer le stationnement sécurisé pour vélos (boxs, abris-vélos, arceaux) sur l'ensemble de l'espace public et notamment à proximité des écoles, services publics, commerces.
- 365 Convertir le sous-sol de la Grand-Place en parking Vélo avec atelier.

Un espace public pour toutes

AMÉNAGEMENTS

Voies publiques et espaces en commun

- 365 Convertir le sous-sol de la Grand-Place en parking Vélo avec atelier.
- 366 Disposer davantage de poubelles publiques dans l'espace public, notamment dans les quartiers populaires.
- 367 Interdire le mobilier urbain anti-SDF.
- 368 Développer l'implantation de mobilier urbain de convivialité (bancs, tables de pique-nique, aires de jeu pour enfants etc.).
- 369 Rénover et développer les aires de jeu pour enfants.
- 370 Libérer l'espace public de la publicité, remplacer les espaces publicitaires par des campagnes à vocation éducative, culturelle ou citoyenne.
- 371 En finir avec les écrans publicitaires numériques et lumineux, et interdire la l'affichage publicitaire sur le patrimoine communal.
- 372 Aménager les espaces publics pour encourager les pratiques cyclistes (pistes cyclables sécurisées sans discontinuité, feux vélos se déclenchant avant les feux automobiles, stationnements vélos, gonfleurs, etc.).
- 373 Décider avec les habitant·es, un aménagement des espaces publics pour que chaque piéton y trouve sa place (installation de ralentisseurs, trottoirs plus larges, de bancs, espaces végétalisés, etc.).
- 374 Mettre en place un plan de circulation favorisant la tranquillité, la sécurité, les économies de déplacements et la lutte contre le réchauffement climatique.
- 375 Multiplier le nombre de bandes de guidage pour les personnes en situation de handicap dans les bâtiments municipaux.
- 376 Mener une réflexion sur la valorisation des friches (dépollution, préservation, utilisation artisanale et/ou agricole...).
- 377 Repenser la sécurisation des bords de Deûle.
- 378 Gare d'eau : respecter les habitant·es du lieu et organiser le rapport entre la ville et les Voies Navigables de France afin de favoriser une gestion sereine du lieu et une transparence des attributions d'amarrage.
- 379 Développer l'animation culturelle, artistique et sportive sur le plan d'eau et la presqu'île de Boschetti en s'appuyant sur les associations en lien avec l'eau, afin que les Bois-Blancs deviennent un lieu de référence de l'activité fluviale.

Un espace public pour toutes

Fraîcheur en ville

- 380 Disposer davantage de points d'eau potable et de toilettes publiques en ville.
- 381 Adopter un plan pluriannuel de végétalisation de l'espace public fixant un objectif d'occupation végétale du sol en zone dense en début de mandat : développement des îlots de fraîcheur végétaux contre les effets des canicules et renaturation d'une partie des sols pour lutter contre les inondations et les ruissellements, développer la plantation d'arbres fruitiers.
- 382 Débétonner et végétaliser les cours d'école pour les transformer en « cours oasis ».
- 383 Restaurer au maximum la régénération des écosystèmes de berges de cours d'eau pour limiter l'exposition aux inondations et à la submersion.
- 384 Replanter des arbres fruitiers en milieu urbain en mélangeant les espèces régionales et les espèces adaptées à l'évolution prévisible du climat sur 30 ans.
- 385 Développer les jardins partagés, ouverts, conviviaux, pour recréer du lien social et renouer avec la nature en ville ; maintenir les jardins ouvriers et familiaux.

Lille

ville

souveraine



Reprenons le contrôle ! Que ce soit dans nos communes, à la métropole ou sur notre économie locale, les habitant·es de Lille subissent depuis trop longtemps les conséquences des arrangements entre notables, de la mise en concurrence des territoires et des politiques d'attractivité sans raison ni fin.

Il est temps d'inventer une démocratie locale qui libère, qui affirme avant tout la souveraineté des citoyen·nes sur leurs vies et non celles des puissances de l'argent.

16 Engager la Révolution citoyenne et communaliste

Grande mesure : Mettre en place le Référendum d'initiative citoyenne et communaliste, incluant la possibilité de révoquer les élu·es.

17 MEL : Place au Peuple

Grande mesure : Porter la voix de celles et ceux qui pâtissent le plus durement de l'absence de politiques de redistribution des richesses à l'échelle de la métropole : les habitant·es des quartiers populaires, les demandeur·euses de logements sociaux sans réponse, les minorités discriminées et ségréguées, les perdant·es de la métropolisation.

18 Pour une relocalisation de l'activité

Grande mesure : Mettre en place des "Parcours d'Immersion Commune" pour briser le cycle de l'orientation subie et instaurer un droit à l'exploration des métiers. Ils viendraient en complément de bourses aux stages, des forums de l'emploi par quartier, etc.

19 Protéger le commerce local

Grande mesure : Expérimenter le principe de Sécurité sociale de l'alimentation en mettant en place un chèque de consommation de produits de première nécessité accessibles aux personnes sous le seuil de pauvreté, utilisables dans un réseau de petits commerces conventionnés, notamment les coopératives et les associations de l'économie sociale et solidaire avec la mairie proposant un panier de produits de première nécessité à prix fixes.

16

Engager la Révolution citoyenne et communaliste

Grande mesure : Mettre en place le Référendum d'initiative citoyenne et communaliste, incluant la possibilité de révoquer les élu-es.

Pouvoir au peuple ! La commune doit être le lieu où l'on débute la révolution citoyenne et communaliste. Le communalisme insoumis invente et expérimente toutes les façons par lesquelles les habitant-es peuvent exercer directement le pouvoir plutôt que par délégation. Il refuse les privilèges de l'argent et chasse la corruption. Il crée un nid pour faire naître des libertés nouvelles qui bientôt s'étendront à tou-tes. Il ouvre le chemin pour la Constituante et la 6e République.

DÉFENDRE LES LIBERTÉS COMMUNALES

Nous défendons les communes comme premiers échelons de la démocratie, et comme structure de base de la transformation sociale et écologiste. À ce titre, nous sommes irréductiblement attaché-es au respect du principe de souveraineté municipale et au droit des communes de s'associer librement.

Ainsi, l'appartenance forcée des communes à des intercommunalités technocratiques telle qu'organisée par la loi portant sur la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) nous apparaît comme une confiscation de la souveraineté municipale et par extension de la souveraineté populaire. En effet, les citoyen-nes qui habitent au sein d'une grande intercommunalité comme la Métropole Européenne de Lille (MEL) n'ont à aucun moment validé une telle organisation.

Il en est de même pour Hellemmes et Lomme, associées à Lille sans que leurs citoyen-nes aient eu leur mot à dire.

COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMMES

En ce qui concerne les compétence communales des compétences des communes associées de Lomme et Hellemmes, nous avons deux plans :

Plan A : Renégocier le statut de commune associée pour obtenir :

- Des conseils communaux décisionnaires et pas seulement consultatifs.
- Des garanties pour obtenir un budget d'investissement par habitant-e équivalent à Hellemmes, Lomme et Lille.
- Un plan pour éviter les doublons de noms de rues, répartissant les changements entre Hellemmes, Lomme et Lille.
- Le retour de la police municipale en compétence communale et non municipale.

386

Plan B : Un référendum proposant 3 options :

- Redevenir une commune de plein exercice.
- Rester commune associée.
- Être pleinement intégrée dans Lille.

387

Engager la Révolution citoyenne et communaliste

PARTAGER LE POUVOIR

- 388 Consulter les habitant·es en organisant des votations citoyennes dont le conseil municipal s'engagerait à respecter le résultat, sous réserve de l'atteinte d'un quorum de participation, sur les grands sujets communaux.
- 389 Donner aux citoyen·nes la possibilité d'organiser un référendum d'initiative citoyenne dont le conseil municipal s'engage à respecter le résultat, - sous réserve d'une participation minimale, - dès lors qu'une pétition réunissant au moins 10 % des habitant·es est constituée.
- 390 Faire signer aux élu·es une charte dans laquelle ils s'engagent individuellement à respecter une votation sur leur révocation dans le cas où 10 % du corps électoral signerait une pétition vérifiée le demandant.
- 391 Donner aux citoyen·nes la possibilité d'organiser une pétition qui, si elle réunit au moins 5 % des habitant·es, est défendue en conseil municipal par le ou la citoyen·ne porteur·se de la pétition et donne lieu à une réponse du conseil. Le conseil est interrompu pour autoriser légalement ce temps d'échange.
- 392 Accorder le droit de vote aux mineur·es de plus de 16 ans et aux étranger·ères résidant sur le territoire communal lors des votations citoyennes.
- 393 Organiser des permanences d'élu·es en mairie, mairies de quartier, et des rendez-vous citoyens sur le terrain pour favoriser les échanges de proximité.
- 394 Mise en place d'un service d'écrivain public dans toutes les mairies de quartier.

Engager la Révolution citoyenne et communaliste

FAVORISER L'INTERVENTION POPULAIRE ACTIVE ET PERMANENTE

- 395 Créer des Maisons de l'Écologie Sociale dans chaque quartier et communes associées à Lille : elles seront le cœur démocratique de notre ville et permettront de recréer du lien social, regrouperont les services et l'accompagnement proposés par la commune, seront des lieux de sociabilités et serviront à organiser les luttes et les résistances.
- 396 Créer des Assemblée populaires se réunissant dans les Maisons de l'Écologie Sociale, où les habitant·es se réuniront régulièrement pour décider sur le principe « 1 personne = 1 voix » des grandes orientations de la commune. Elles seront dotées d'un budget participatif en fonctionnement et en investissement et ouvertes à toutes les habitant·es de plus de 16 ans, quelque soit leur nationalité. Y seront discutées et élaborées des propositions de référendum d'initiative citoyenne et communaliste.
- 397 Permettre un pouvoir de veto des deux tiers des Assemblées populaires sur une décision du conseil municipal.
- 398 Donner aux conseils de quartier le pouvoir de mettre des sujets à l'ordre du jour du conseil municipal.
- 399 Mettre en place des dispositifs de garde d'enfants gratuits pour les personnes participant aux conseils citoyens.
- 400 Lancer une campagne locale d'inscription sur les listes électorales.
- 401 Garantir un véritable contrôle citoyen de la gestion des services publics locaux, notamment en ouvrant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à toutes les associations et aux citoyen·nes qui le souhaitent.
- 402 Ouvrir l'ensemble des instances participatives aux mineur·es de plus de 16 ans et aux étranger·ères résidant sur le territoire communal.
- 403 S'assurer de l'accessibilité de toutes les communications institutionnelles (langage facile à lire et à comprendre, sous-titrage, LSF, version audio, usage du braille).
- 404 Mettre fin aux interdictions de distribution de tracts et de rassemblement dans l'espace public ; développer les panneaux d'expression libre et encadrer l'espace utilisé par l'affichage publicitaire ; mettre à disposition le réseau de salles accessibles, gratuitement, en semaine et les week-ends pour les associations, syndicats et partis politiques, y compris hors périodes électorales.
- 405 Associer les organisations syndicales à la vie communale.

Engager la Révolution citoyenne et communaliste

ABOLIR LES PRIVILÈGES DES ÉLU·ES

- 406 Exiger des élu·es qu'ils publient tous leurs rendez-vous avec les représentant·es d'intérêts privés ; refuser cadeaux, gratifications, avantages en nature de toute sorte venant d'entreprises.
- 407 Signer la Charte Anticor.
- 408 Supprimer les jetons de présence des Conseils d'administration des satellites ou baisser les indemnités liées à la présidence de ces mêmes satellites (SEM, SPL, syndicats mixtes, etc.).
- 409 Encadrer l'usage des frais de réception pris en charge par les finances municipales notamment pour empêcher qu'ils soient utilisés pour des événements uniquement destinés à la majorité ou pour un événement privé.

DÉFENDRE LES AGENT·ES MUNICIPAUX ET REDONNER DU SENS À LEUR TRAVAIL

- 410 Mettre en place un plan pluriannuel de titularisation pour mettre fin aux trop nombreux contrats précaires : intérim, vacataires, agent·es non-titulaires horaires (ANTH)...
- 411 Elaborer un plan de titularisation des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).
- 412 Remettre le paiement des heures complémentaires le mois suivant et non le mois d'après.
- 413 Refondre le régime indemnitaire pour combler les inégalités salariales (notamment femmes/hommes), augmenter les agent·es de catégorie C (en particulier pour les métiers pénibles) et supprimer les critères fondés sur le mérite.
- 414 Revoir les organigrammes des directions et des services pour plus de lisibilité et de sens tant pour les agent·es que pour les habitants et pour favoriser la transversalité.
- 415 Instaurer des cycles réguliers d'échanges et de consultation des organisations représentatives du personnel municipal.
- 416 Mettre en place le congé menstruel pour les personnels des communes de Lille, Lomme et Hellemmes.

Engager la Révolution citoyenne et communaliste

- 417 Refondre le régime indemnitaire (notamment par des mesures comblant les inégalités femmes/hommes et en commençant par une augmentation pour les agent·es de catégorie C et « métiers pénibles » et en supprimant tout critère basé sur le mérite).
- 418 Faire un audit du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du Plan de prévention, l'approfondir au besoin et veiller à sa bonne application pour prévenir les risques professionnels en matière de santé, sécurité et de condition de travail, en concertation avec les représentant·es du personnel.
- 419 Faire grâce aux agent·es des trop-perçus générés par une faute de l'administration municipale.
- 420 Mettre en place des formations obligatoires des agent·es pour lutter contre toutes les formes de discrimination et contre les violences sexistes et sexuelles.
- 421 En finir avec l'impunité disciplinaire pour les faits relevant d'harcèlement moral, de propos racistes/sexistes/LGBTIphobes/validistes/etc. ou de violences sexistes et sexuelles.
- 422 Proposer une aide juridique et psychologique aux agent·es victimes de discrimination ou de violences sexistes et sexuelles et systématiser la constitution de partie civile lors des plaintes.
- 423 Créer une cellule d'écoute externe pour les violences sexistes et sexuelles ainsi qu'une cellule d'écoute auprès du DGS contre les violences managériales.



MEL: Place au Peuple

Grande mesure : Porter la voix de celles et ceux qui pâtissent le plus durement de l'absence de politiques de redistribution des richesses à l'échelle de la métropole : les habitant·es des quartiers populaires, les demandeur·euses de logements sociaux sans réponse, les minorités discriminées et ségrégées, les perdant·es de la métropolisation.

La politique au niveau intercommunal est tellement éloignée du vote et du contrôle citoyen, qu'elle a largement contribué à créer la culture du « ni droite, ni gauche ». La politique a été bannie au profit des arrangements asphyxiants sous couleur de simples « solutions techniques ». Le consensus y a été sanctifié et la différence d'idées bannie sous prétexte de refus du conflit. « Attractivité du territoire », « partenariats publics privés », « renouveau urbain », « marketing territorial » sont les mots ronflants pour habiller une réalité bien laide : la vente à la découpe de nos villes aux intérêts privés. Contre la politique des notables, les insoumis·es défendent la liberté communale, l'intervention et le contrôle populaire !

DÉMOCRATIE

- 424 Développer une culture de l'intervention démocratique au sein d'une MEL, en opposition au fonctionnement opaque et bureaucratique.
- 425 Permettre aux citoyen·nes d'être présent·es dans la salle du conseil communautaire pendant ses délibérations.
- 426 Mettre en place un référendum d'initiative citoyenne (RIC) déclenché par pétition rassemblant au moins 10 % des inscrit·es sur les listes électorales, pour permettre l'expression démocratique directe des habitant·es sur des sujets concernant la MEL.
- 427 Rendre public le fonctionnement antidémocratique de la MEL, en exposant les pratiques des élu·es qui y siègent et leurs alliances.
- 428 Maintenir des liens étroits avec les citoyen·nes, militant·es, collectifs d'habitant·es, associations, et syndicats à travers l'organisation régulière d'assemblées citoyennes et de mobilisations en défense des intérêts populaires.
- 429 Systématiser le vote public. Les citoyen·nes doivent savoir qui a voté quoi.
- 430 Limiter le nombre de délégations confiées au président de la MEL pour que le conseil communautaire reste souverain, et éviter la concentration des pouvoirs sur une personne.

LOGEMENT

- 431 Reprise en main du bailleur social LMH pour que cessent enfin les situations d'insalubrité et d'indignité.
- 432 Décréter un gel pluriannuel des loyers chez le bailleur social LMH.
- 433 Restaurer l'agrément de l'APU du Vieux-Lille pour que l'association puisse de nouveau accomplir ses missions essentielles aux lillois·es.
- 434 Constituer le ou la président·e de la MEL en partie civile en cas d'expulsion abusive.
- 435 Augmenter drastiquement les subventions aux associations de défense des locataires.
- 436 Augmenter la part des logements très sociaux dans les logements produits.
- 437 Réhabiliter les logements sociaux existants.

MEL : Place au Peuple

- 438 Développer les opérations de l'Office Foncier Solidaire de la MEL en utilisant le droit de préemption pour produire plus de logements en Bail réel solidaire (BRS).
- 439 Planifier le partage de la croissance démographique sur l'ensemble du territoire de la MEL.
- 440 Mettre en œuvre un plan d'hébergement des 3000 à 4000 sans-abris de la MEL.
- 441 Dans le cadre d'opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI), et dans le but d'éviter la destruction d'habitation au profit de projet de gentrification, nous garantirons la réalisation d'au moins 50% de logements sociaux et d'équipements publics. Cela permettra le relogement des habitant·es sur place ou dans la commune.

POUR UNE GESTION PUBLIQUE ET TRANSPARENTE DE L'EAU ET DES DÉCHETS

- 442 Créer une régie 100% publique de production, de distribution et d'assainissement de l'eau répondant aux impératifs économiques, écologiques, sociaux et citoyens de Lille Métropole. Elle garantira le meilleur statut à ses salarié·es et sera soumise au contrôle des usager·ères.
- 443 Administrer la nouvelle régie publique de l'eau en impliquant les usager·ères et les salarié·es de l'eau tout en leur permettant de participer à l'élaboration des choix et des grandes orientations.
- 444 Proposer à référendum métropolitain la mise en régie publique de l'eau et des déchets.
- 445 Renforcer le système d'alerte pour les usager·ères concernant la qualité de l'eau distribuée, la présence de polluants, les restrictions des consommations et des usages, notamment à l'égard des femmes enceintes et des nourrissons.
- 446 Faire de la nouvelle régie publique de l'eau un outil encourageant la sobriété, favorisant l'agriculture biologique sur les champs captants en garantissant, par exemple, l'utilisation de la production dans la restauration collective.
- 447 Instaurer une tarification progressive et différenciée selon les usages de l'eau (professionnels, domestiques, administratifs) et les mésusages (confort, luxe) avec la gratuité des premiers mètres cubes indispensables à la vie.
- 448 Faire un moratoire et organiser un grand débat public sur tous les projets d'étalement urbain et industriels susceptibles de mettre en péril la ressource en eau de la métropole.
- 449 Renforcer le système d'alerte pour les usager·ères concernant une consommation excessive d'eau liée à des fuites potentielles avant que la facture ne devienne impossible à payer.

MEL : Place au Peuple

- 450 Garantir un service de collecte et traitement des déchets 100% public géré sous forme d'une régie communautaire, stopper la délégation de ce service à des entreprises privées.
- 451 Remettre en place le ramassage individuel des déchets dans le quartier du Petit-Maroc.
- 452 Améliorer le système de collecte d'encombrants.

URBANISME ET ESPACE PUBLIC

- 453 Pour protéger les habitant·es des quartiers populaires contre les nuisances du flux automobile, se mobiliser pour obtenir la couverture du périphérique sud entre Porte d'Arras et Porte de Douai ainsi que la N356 entre Fives et Saint-Maurice.
- 454 Incorporer aux règlements d'urbanisme une prise en compte du rayonnement thermique des bâtiments (par le choix des couleurs et des matériaux).
- 455 Intégrer aux documents de planification urbaine (PLU, PLUi, SCoT, PLH...) un principe d'aménagement visant à rapprocher à moins de 15 à 30 minutes en transports en commun, à pied ou à vélo, l'habitat, les lieux de travail, de loisir et de culture.
- 456 Développer les plateformes multimodales à l'entrée des villes ou à proximité des gares pour réduire le trafic et la pollution de l'air ; développer les aires et places de stationnement pour le covoiturage et les pistes cyclables.
- 457 Agir au sein des intercommunalités pour mettre en œuvre des Règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPi) permettant notamment d'étendre l'obligation d'extinction nocturne aux éclairages et aux publicités du mobilier urbain.
- 458 Ouvrir un débat public pour déterminer les moyens d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050, et plus tôt si possible, en mobilisant notamment les outils pour lutter contre la sous-occupation des locaux, la rétention foncière, et l'étalement urbain.

18

Pour une relocalisation de l'activité

Grande mesure : Mettre en place des “Parcours d’Immersion Communale” pour briser le cycle de l’orientation subie et instaurer un droit à l’exploration des métiers. Ils viendraient en complément de bourses aux stages, des forums de l’emploi par quartier, etc.

Lille insoumise, écologiste et populaire porte un objectif de relocalisation des activités économiques qui correspondent à nos besoins. En effet, le taux de chômage à Lille dépasse les 17% et il est principalement concentré dans les quartiers prioritaires de la ville. Les communes insoumises seules ne pourront pas assumer une stratégie complète de lutte contre la pénurie d’emploi par la relocalisation. Mais elles auront un rôle central à jouer lorsque cette politique sera mise en œuvre au niveau national. Nous devons nous y préparer dès à présent.

Créer un Service Municipal d’Immersion Permanente (SMIP) afin de développer la connaissance des habitant·es sur les possibilités d’orientation scolaire et professionnelle, avec une plateforme numérique en libre accès. Ce SMIP centralise l’existant du tissu économique local par le biais d’un recensement cartographié afin de permettre à chacune de connaître les métiers des acteurs et actrices œuvrant dans la commune, les secteurs d’activités et les entreprises implantées à proximité de chez soi.

459

Garantir l’accès à ces immersions professionnelles (PMSMP) par la mise en place de Bourses d’Émancipation Professionnelle disponibles sur critères sociaux.

460

Pour les stages obligatoires en collège et en lycée, créer un « Pacte Jeunes » entre la ville et les entreprises volontaires qui seront mises en lumière avec la création d’un label « Entreprises engagées pour la jeunesse » et d’un « Prix de l’entreprise la plus engagée ».

461

Rendre visible le tissu économique communal en organisant des « Portes Ouvertes » des employeurs implantés dans les quartiers de la ville plusieurs fois dans l’année.

462

Planifier la relocalisation des activités économiques avec les entreprises locales.

463

Ouvrir un bureau de développement de l’emploi local et de contact entre les demandeur·ses d’emploi et les entreprises de proximité.

464

Développer la démarche « Territoire Zéro Chômeur » et créer des entreprises à but d’emplois, tout en veillant à ce qu’elles n’empiètent pas sur les besoins déjà couverts par des emplois de la fonction publique.

465

Organiser une permanence dédiée à garantir le respect du droit du travail et l’accès aux droits des chômeur·ses et précaires.

466

Nommer un·e adjoint·e en charge de la ville productive, interlocuteur des entreprises et des services de l’État.

467

Créer et développer des tiers-lieux coopératifs et associatifs de production sur le territoire communal.

468

Accompagner les industries locales dans une démarche de conversion écologique.

469

Introduire des critères pour la création d’emplois locaux dans tous les appels d’offres.

470

Refuser le recours aux travailleur·ses détaché·es, en surveillant les clauses d’emploi et de sous-traitance des appels d’offres.

471

Mettre à disposition les moyens publics (mise à disposition de locaux, soutien financier, monnaie locale, systèmes d’échange locaux...) pour le développement des AMAP, des marchés paysans et des magasins de producteurs, d’épiceries coopératives permettant la commercialisation des productions bio et locales.

472

Pour une relocalisation de l'activité

- 473 Créer, au niveau intercommunal, un service d'aide aux entreprises et producteur·rices locaux·ales pour leur permettre de bénéficier des marchés publics : conseil, coopérative (SCIC) permettant aux producteur·rices de répondre de façon groupée.
- 474 Soutenir l'élaboration de nouvelles candidatures en AOP/AOC/IGP/STG pour les productions agricoles de qualité, et d'indications géographiques pour les productions industrielles et artisanales afin de valoriser le patrimoine local.
- 475 Soutenir et créer des coopératives (SCOP et SCIC) pour favoriser le développement de l'ESS et introduire des économies d'échelle pour lutter contre le gaspillage du capital : services mutualisés, bureaux ou locaux de stockage collectifs.
- 476 Mandater un·e expert·e en reprise d'entreprise pour accompagner et soutenir les salarié·es pour la reprise d'entreprises, notamment en SCOP.
- 477 Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (régies de quartier, ateliers et chantiers d'insertion, marchés publics réservés, accompagnement, aide aux locaux...).
- 478 Ouvrir de nouveaux services publics, et pourvoyeurs d'emplois : garages, centre vétérinaires, fermes et ateliers de transformation gérés en régie communale, coopérative de consommation, etc.
- 479 Insérer des clauses sociales, écologiques, de gouvernance démocratique, de répartition de la valeur produite et de production locale dans tous les marchés publics.
- 480 Favoriser les marchés publics à destination des coopératives et des SIAE.
- 481 Imaginer l'ouverture d'un bureau intercommunal du temps : une bourse d'échange des postes de travail identiques entre zones d'emploi pour diminuer le temps de transport des salarié·es en rapprochant leur domicile de leur lieu de travail.

Protégeons le commerce local

Grande mesure : Expérimenter le principe de Sécurité sociale de l'alimentation en mettant en place un chèque de consommation de produits de première nécessité accessibles aux personnes sous le seuil de pauvreté, utilisables dans un réseau de petits commerces conventionnés, notamment les coopératives et les associations de l'économie sociale et solidaire avec la mairie proposant un panier de produits de première nécessité à prix fixes.

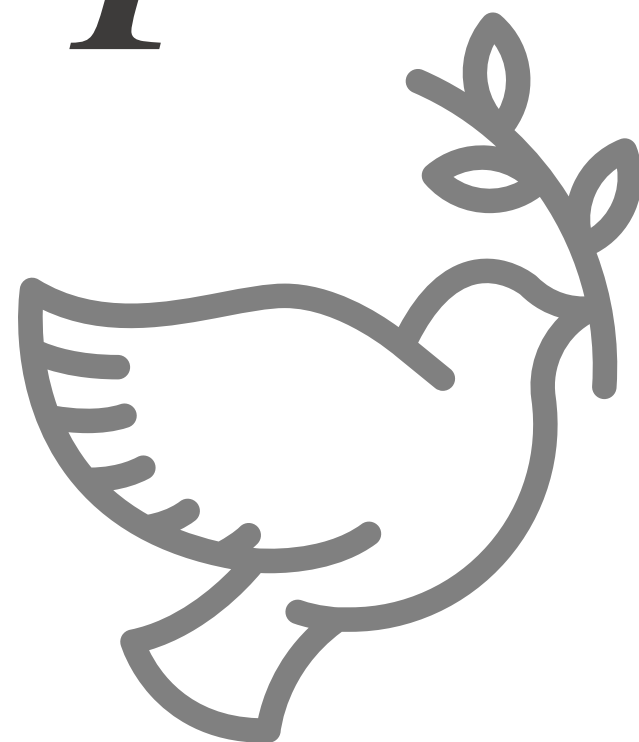
À Lille, Lomme et Hellemmes, la vacance des locaux commerciaux explose. Les loyers augmentent, les factures d'énergie étouffent les petits commerces, entraînant la fermeture des indépendants et le remplacement par des chaînes. Les pouvoirs publics ont favorisé les centres commerciaux en périphérie et accueillent Amazon, contribuant à la désertification commerciale des centres-villes. Cette situation prive les habitantes de services de proximité essentiels. Il est urgent de mettre en place un plan pour redynamiser les commerces indépendants et revitaliser les rues commerçantes. Une politique municipale en faveur des petits commerces, notamment coopératifs, créant des emplois locaux, est nécessaire. Notre objectif : faire du commerce de proximité un pilier de la vie locale et sociale, en rétablissant l'équilibre face à la spéculation et à la concurrence déloyale.

- 482 Créer un office municipal du commerce local, guichet unique pour les commerçant·es : information, formation, accompagnement, animation commerciale, aide à l'implantation.
- 483 Créer une foncière commerciale proposant des loyers abordables pour développer le rachat de cellules commerciales vacantes pour permettre l'installation ou le maintien de petits commerces, notamment coopératifs (librairie, boulangeries, boucheries, épiceries, maraîchers, cafés...).
- 484 Lancer un appel à projets pour sélectionner des initiatives locales innovantes (épiceries coopératives, friperies, cafés associatifs, etc.) et les installer dans les anciens locaux de grandes chaînes, avec un accompagnement et un loyer symbolique au départ.
- 485 Mobiliser la municipalité pour obtenir une loi sur l'encadrement des loyers commerciaux.
- 486 Développer l'urbanisme transitoire en utilisant temporairement les cellules commerciales vides en y installant des expositions d'artistes locaux, des ateliers éphémères, des marchés temporaires associatifs.
- 487 Refuser les permis de construire et modifier le plan local d'urbanisme (PLU) et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de façon à empêcher la construction de toute nouvelle grande surface destructrice d'emplois.
- 488 Promouvoir les marchés de proximité dans une démarche de valorisation des circuits courts et du vrac.
- 489 Organiser la reprise en gestion municipale de commerces essentiels à la population et leur transformation en lieu multi-services.
- 490 Création d'un Conseil citoyen du commerce local réunissant commerçant·es, habitant·es, associations et élu·es.
- 491 Favoriser l'émergence de SCOP et SCIC sur le territoire par la subvention, la mise à disposition de locaux, la prise de participation et la commande publique.

Lille

ville

pour la paix



Les Lillois·es sont tourné·es vers le monde et se sont mobilisé·es ces dernières années contre la guerre et pour le respect du droit international, que ce soit en Ukraine, en Palestine, au Congo ou encore au Liban.

Elles et ils sont descendu·es en masse dans les rues de Lille pour dire stop au génocide en cours à Gaza.

Il est temps que la municipalité en prenne acte et agisse activement pour la paix.

Grande mesure : Défendre des jumelages avec des communes dans le monde pour soutenir les peuples opprimés en lutte et s'inspirer de leurs propositions émancipatrices (Palestine, Kurdistan, Congo, Liban, Chiapas, Venezuela, Soudan...), en incluant des échanges éducatifs, culturels, artistiques.

- 492 Défendre le respect du droit international partout dans le monde.
- 493 Hisser le drapeau de la Palestine sur le fronton de la mairie jusqu'à la libération du peuple Palestinien.
- 494 Pour l'Ukraine, faire que la ville de Lille prenne sa part dans la recherche d'une paix durable par la voie diplomatique.
- 495 Établir un jumelage de Lille avec Kobané (Rojava) et Tuxtla Gutiérrez (Chiapas).
- 496 Mettre fin au jumelage entre Lille et les villes de Safed et Haïfa en Israël.
- 497 Établir une charte éthique pour des achats responsables : s'engager à ne pas contracter avec des entreprises qui participent à des violations graves des droits humains et du droit international.
- 498 Boycoter les marques complices du génocide en cours à Gaza et les produits issus des colonies israéliennes en territoire palestinien : elles ne seront plus servies dans nos cantines, ni présentes lors des réceptions officielles.
- 499 Soutenir l'effort humanitaire en direction du peuple gazaoui, notamment les flottilles de la liberté cherchant à briser le blocus illégal de Gaza.
- 500 Rejoindre le réseau des communes pour l'abolition des armes nucléaires (Mayors for Peace).
- 501 Déclarer Lille "Ville hors MERCOSUR".

Ce programme est le résultat d'années d'expérience de terrain et de luttes des militant·es insoumis·es, et de Vert La Commune, parti fédéré l'Offensive, de 7 ateliers de co-écriture du programme avec les habitant.e.s ainsi qu'enquête populaire proposée aux citoyen·nes de Lille, Lomme et Hellemmes, et des contributions de personnalités, de collectifs, d'associations et de syndicats.

Il part des besoins exprimés par la population et préfigure la révolution citoyenne et communaliste que nous appelons de nos vœux.

Nous sommes fier·es de le mettre en partage avec les Lillois·es, Lommois·es et Hellemmois·es.

Nous contacter :
contact@lilleinsoumise2026.fr

Rejoignez-nous :
[Lilleinsoumise2026.fr](https://lilleinsoumise2026.fr)